



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

2015

Vue d'ensemble régionale de l'insécurité alimentaire Afrique



Des perspectives plus favorables
que jamais

Afrique

Messages clés

■ La prévalence de la sous-alimentation en Afrique subsaharienne est passée de 33 à 23 pour cent entre 1990-1992 et 2014-2016. Cependant, le nombre total de personnes sous-alimentées continue de croître: on l'estime à 220 millions en 2014-2016, contre 175,7 millions en 1990-1992.

■ L'Afrique de l'Ouest a accompli des progrès notables. Elle a réduit de 60 pour cent la proportion de personnes souffrant de la faim, atteignant ainsi la cible des OMD qui consistait à réduire cette proportion de moitié. Conformément à l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation (SMA), qui était de réduire de moitié le nombre absolu de personnes sous-alimentées, la sous-région a également réduit de 11 millions le nombre de ces personnes par rapport à 1990-1992. Les sous-régions Afrique de l'Est et Afrique australe également se sont rapprochées de cette cible inscrite dans les OMD; l'Afrique centrale progresse en revanche beaucoup plus lentement au regard des deux objectifs susmentionnés.

■ Sur les 40 pays d'Afrique subsaharienne dont la situation est examinée dans le SOFI 2015, sept ont rempli les cibles visées les OMD et le SMA, 11 ont atteint la cible des OMD et ont progressé vers l'objectif du SMA, et 12 ont réalisé des avancées en direction des OMD et/ou du SMA.

■ En Afrique subsaharienne, les disponibilités alimentaires ont augmenté de près de 12 pour cent au cours des 20 dernières années.

■ Le taux de pauvreté a baissé de 23 pour cent entre 1993 et 2011, et de nombreux pays sont en passe d'atteindre la cible 1.a de l'OMD, qui consiste à réduire de moitié la proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollars américains par jour d'ici 2015. Ces tendances ont une incidence positive sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

■ En Afrique subsaharienne, le nombre d'enfants présentant une insuffisance pondérale a reculé au cours des 20 dernières années. En revanche, les retards de croissance ont stagné et le surpoids est en hausse chez les enfants de moins de cinq ans.

■ Il est crucial de veiller à une participation effective de toutes les parties prenantes et de mettre en place des systèmes de responsabilité efficaces afin d'assurer la supervision des programmes globaux portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition et d'en suivre les résultats, ainsi que de répondre aux besoins des groupes ciblés.

■ Le secteur privé joue un rôle important dans le renforcement des liens au sein des filières agricoles, tandis que le secteur public supervise la protection sociale, la gestion des risques de catastrophe et la répartition équitable des avantages. Des partenariats privé-public bien conçus permettent non seulement d'accroître les investissements mais aussi de renforcer les capacités, d'introduire des innovations, et de mettre une assistance technique et des connaissances à la disposition des petits producteurs. Ils s'accompagnent de plusieurs avantages, notamment l'essor de l'emploi et de la productivité agricole, le développement des infrastructures et le renforcement de l'accès aux marchés.

■ Outre l'adoption d'une approche intégrée, il est indispensable de mettre en œuvre de manière progressive et durable une palette de politiques et de programmes complémentaires généraux dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin de produire un impact sur la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition en Afrique subsaharienne.



2015

Vue d'ensemble régionale de l'insécurité alimentaire en Afrique

Des perspectives plus favorables
que jamais

Citer comme suit dans les références bibliographiques:

FAO, 2015. *Vue d'ensemble régionale de l'insécurité alimentaire en Afrique*

Des perspectives plus favorables que jamais.

Accra, FAO.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-208781-6

© FAO, 2015

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherche ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction et d'adaptation ainsi qu'à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à l'adresse www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à:

copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

TABLE DES MATIÈRES

- v Avant-propos
- vi Remerciements
- vii Liste des sigles et abréviations

Première partie

Taux de sous-alimentation et tendances en la matière en Afrique subsaharienne

- 1 Progression vers les objectifs visés par la Déclaration du Millénaire et le SMA
- 3 Principaux indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition en Afrique subsaharienne
- 3 Disponibilités alimentaires
- 3 Accessibilité des denrées alimentaires: progression vers l'élimination de la pauvreté
- 4 Dimensions nutritionnelles

Deuxième partie

Les principaux facteurs de progrès en Afrique subsaharienne

- 9 Initiatives nationales en appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- 9 Impulsion à haut niveau et gouvernance améliorée
- 10 Partenariats public-privé
- 11 Approches globales et complémentaires
- 11 Éthiopie
- 12 Afrique du Sud
- 13 Angola
- 13 Mali
- 14 Cameroun
- 16 Initiatives régionales récentes
- 20 Principaux défis et voie à suivre pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- 24 Annexe

AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de présenter la première édition de la *Vue d'ensemble régionale de l'insécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique subsaharienne*. Cette nouvelle publication de la FAO décrit de manière concise, succincte et centrée les principales conclusions sur la région qui figurent dans l'édition 2015 du rapport sur *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde* (SOFI). On remarque ainsi que sept pays de la région (Angola, Djibouti, Cameroun, Gabon, Ghana, Mali et Sao Tomé-et-Principe) ont atteint à la fois la cible 1.c du premier Objectif du millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs visés par le Sommet mondial de l'alimentation (SMA), consistant à réduire de moitié, respectivement, la proportion et le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015.

Le SOFI 2015 est axé sur les facteurs du changement qui déterminent les progrès accomplis en matière de sécurité alimentaire. Parmi ces facteurs multiformes et interdépendants figurent la croissance économique, la productivité de la petite agriculture, l'accès aux marchés, le commerce international, la programmation en matière de protection sociale et l'obtention d'informations en temps voulu. Ces facteurs sont extrêmement déterminants en Afrique ainsi que dans les autres régions en développement.

Depuis 25 ans, l'Afrique connaît une profonde transformation structurelle, qui s'accompagne d'importants changements démographiques, économiques et politiques. Cette évolution a contribué à une croissance économique soutenue qui a conduit à une amélioration considérable des conditions d'existence et du bien-être de millions d'Africains. Prenant acte de cette situation dynamique et positive, le rapport sur *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde* nous rappelle toutefois que des millions de familles africaines souffrent encore de la pauvreté, de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire.

Publié en même temps que le SOFI 2015, la *Vue d'ensemble régionale de l'insécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique subsaharienne* présente les principaux chiffres concernant la sous-alimentation en Afrique subsaharienne. En outre, il décrit les principaux facteurs qui conditionnent les progrès en matière de sécurité alimentaire dans la région Afrique. Le présent document analyse aussi brièvement des initiatives menées à bien dans des pays africains visant à mettre en place et à maintenir durablement la durée des processus de transformation des politiques, des programmes, des institutions et de la gouvernance, qui ont contribué à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Dans ce contexte, je perçois comme un encouragement la récente approbation par les chefs d'État de pays africains de la Déclaration de Malabo – ainsi que la stratégie de mise en œuvre et la feuille de route qui l'accompagnent – au Sommet de l'Union africaine (UA) qui s'est tenu en Guinée équatoriale en juin 2014. L'engagement pris par ces dirigeants de haut niveau d'éliminer la faim d'ici à 2025 et l'Initiative Faim zéro de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) constituent deux accords importants qui témoignent de la volonté des États d'Afrique d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. La Commission de l'UA, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les communautés économiques régionales, les États Membres, ainsi que des acteurs non étatiques et des partenaires du développement se sont engagés à éliminer la faim sur le continent; leur démarche doit maintenant donner lieu à des mesures concrètes qui apportent une valeur ajoutée aux efforts actuels.

Depuis sa création il y a soixante-dix ans, la FAO aide ses États Membres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. L'Organisation prête une assistance adaptée aux besoins des pays axée sur le renforcement des capacités, la mutualisation des connaissances, la facilitation du dialogue sur les politiques et des partenariats novateurs et l'élaboration et l'application d'accords, de codes de conduite et de normes techniques. En fournissant un bref aperçu des progrès que les pays africains sont en train d'accomplir dans la lutte contre la sous-alimentation et la malnutrition, je suis sincèrement convaincu que le présent document nous aidera à ne pas perdre de vue à quel point il est important d'éliminer la faim en vue de favoriser «la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie», tel qu'il est formulé dans la Déclaration de Malabo.

J'espère que vous trouverez dans ce panorama des informations utiles sur les résultats positifs qu'obtiennent actuellement de nombreux pays et sur les difficultés qui persistent. Je souhaiterais également vous inviter à consulter le rapport sur *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde* (SOFI 2015) si vous souhaitez obtenir des renseignements plus complets et plus détaillés sur cette question.

Bukar Tijani
Sous-directeur général et
Représentant régional de la FAO pour l'Afrique

REMERCIEMENTS

Cette première Vue d'ensemble de l'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été élaborée par le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique (RAF), en étroite collaboration avec la Division de la statistique de la FAO (ESS) et la Division de l'économie du développement agricole (ESA).

Le présent document est le fruit d'un travail d'équipe, puisque de nombreuses personnes, du Bureau régional pour l'Afrique (RAF), des bureaux sous-régionaux, des bureaux de pays et du Siège de la FAO, ont contribué directement ou indirectement à son élaboration.

Koffi Amegbeto en a coordonné la mise au point sous la supervision et la direction de Bukar Tijani, Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique, assisté par Lamourdia Thiombiano, Représentant régional adjoint.

James Tefft, Mohamed Ag Bendeck, Suffyan Koroma, Eloi Ouedraogo, Stepanka Gallatova, Liliane Kambirigi, Justin Chisenga, de RAF, ainsi que Coumba Dieng Sow, du Bureau du Directeur général, ont travaillé avec diligence en apportant des contributions techniques, en examinant les successives versions du texte et en formulant des suggestions en vue de son amélioration.

Kostas Stamoulis, Mulat Demeke, Pietro Gennari, Piero Conforti, Erdgin Mane, de la Division de l'économie du développement agricole (ESA) et de la Division de la statistique (ESS), sous la supervision générale de Jomo Kwame Sundaram, Sous-Directeur général de la FAO chargé du Département du développement économique et social, ont apporté des contributions techniques, des suggestions et certaines données particulières dans la première partie où sont examinés les taux et l'évolution de la sous-alimentation en Afrique subsaharienne.

En outre Dan Rugabira, David Phiri, Susan Minae, Dorina Minoiu, Fernando Salinas, Mai Moussa Abari, Maiga Attaher, Mamoudou Diallo, Odile Angoran et Ouattara Amadou ont communiqué des informations sur des cas spécifiques concernant certains pays ainsi que sur des facteurs ayant déterminé les progrès accomplis dans la région, questions traitées dans la deuxième partie du document.

Harriet Mugeru, Cecilia Shardey, Gbamra Akounda ont prêté leur expertise, respectivement dans les domaines du conseil, de la statistique et des systèmes d'information géographique (SIG) ainsi que Joas Fiodehoume pour la révision française.

Le Bureau de la communication de l'Organisation (OCC) a apporté son concours pour la mise en conformité aux normes de publication, la présentation et la mise en page du document. Samuel Creppy et Samuel Bruce Nyarko, du groupe de la communication du Bureau régional pour l'Afrique, ont travaillé au choix des photographies, à la maquette du document et à son édition.

Liste des sigles et abréviations

AGIR	Alliance globale pour la résilience
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AISD	Agricultural Investment Support Directorate
AMS	Assemblée mondiale de la Santé
APE	Accords de partenariat économique (Union européenne)
ASS	Afrique subsaharienne
ATA	Agence pour la transformation du secteur agricole
BIRA-UA	Bureau interafricain de l'Union africaine pour les ressources animales
CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIN2	Deuxième Conférence internationale sur la nutrition
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
CPAF	Cadre commun d'évaluation de la performance
CUA	Commission de l'Union africaine
DPAF	Cadre d'évaluation de la performance des donateurs
EFSRA	Emergency Food Security Reserve Administration
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GEES	Growth Enhancement Support Scheme (Programme d'appui à l'amélioration de la croissance)
IED	Investissement étranger direct
MAFISA	Micro-agricultural Financial Institutions of South Africa (institutions sud-africaines de microfinance agricole)
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAC	Politique agricole commune
PAR	Politique agricole régionale
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PIDMA	Projet d'investissement et de développement des marchés agricoles
PME	Petites et moyennes entreprises
PPP	Partenariats public-privé

PPR	Peste des petits ruminants
PRODESS	Programme de développement sociosanitaire
PSA	Programme de sécurité alimentaire
PSNP	Productive Safety Net Program (Programme de protection sociale fondé sur des activités productives)
SAN	Sécurité alimentaire et nutrition
SMA	Sommet mondial de l'alimentation
SOFI	Rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde
SRAN	Stratégie régionale africaine pour la nutrition
SUN	Initiative renforcer la nutrition
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNISS	Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel
ZLEC	Zone de libre-échange continentale



Photo: @ FAO

En Afrique subsaharienne, le nombre d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale a reculé au cours des 20 dernières années. En revanche, celui des enfants affectés par le retard de croissance a stagné et le surpoids est en hausse.

Première partie – Taux de sous-alimentation et tendances en la matière en Afrique subsaharienne

A – Progression vers les objectifs visés par la Déclaration du Millénaire et le SMA

Conformément à la date butoir fixée pour la concrétisation des cibles des OMD (2015), l'Afrique subsaharienne a progressé vers l'objectif consistant à réduire de moitié la proportion de sa population souffrant de la faim (cible 1.c des OMD). Globalement, la prévalence de la faim dans la région a baissé de 30 pour cent entre la période de référence (1990-1992) et 2015, selon les dernières estimations figurant dans l'édition 2015 du SOFI. En d'autres termes, environ une personne sur quatre en Afrique subsaharienne serait actuellement sous-alimentée, alors que le rapport était d'une sur trois en 1990-1992.

Toutefois, la progression vers la cible 1.c des OMD masque de grandes disparités entre les quatre sous-régions d'Afrique subsaharienne. Des avancées ont été observées dans les différentes sous-régions, à l'exception de l'Afrique centrale (figure 1). Elles ont été particulièrement remarquables en Afrique de l'Ouest où la proportion de personnes souffrant de la faim a été réduite de 60 pour cent: elle représentait 9,6 pour cent en 2014-2016 contre 24,2 pour cent en

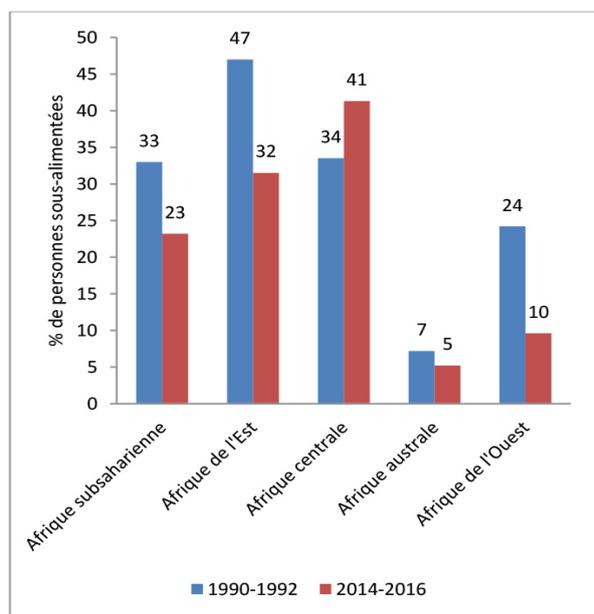
l'Afrique de l'Ouest a donc atteint la cible 1.c des OMD. L'Afrique australe est en passe de réduire de moitié la proportion de personnes souffrant de la faim et elle atteindra probablement la cible avant 2020, si la tendance observée se poursuit. L'Afrique de l'Est, en revanche, progresse très lentement vers cet objectif et l'Afrique centrale est en retard.

En ce qui concerne l'objectif visé par le SMA (réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici à 2015) en dépit des avancées généralement enregistrées dans la réduction de la prévalence de la faim, la marge d'amélioration demeure considérable. Depuis 1990-1992, le nombre total de personnes sous-alimentées a augmenté d'environ 44 millions en Afrique subsaharienne, passant de 176 millions en 1990-1992 à 220 millions en 2014-2016, selon les estimations. Ainsi, la région est toujours en retard par rapport aux tendances mondiales et régionales. En effet, le nombre estimatif total de personnes souffrant de la faim dans le monde a diminué de 216 millions entre 1990-1992 et 2014-2016, puisqu'il est passé de 1 011 à 795 millions.

Par rapport à d'autres sous-régions, l'Afrique de l'Ouest a accompli des progrès significatifs: elle a réduit le nombre de personnes sous-alimentées (objectif SMA) de près de 11 millions entre 1990-1992 et 2014-2016 (tableau 1), malgré une croissance démographique importante et des sécheresses récurrentes dans les pays du Sahel. Cependant, ces progrès ne suffisent pour l'atteinte de l'objectif visé par le SMA, qui consiste à réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées en 2015 au plus tard.

Depuis 1990-1992, d'autres sous-régions ont connu une hausse du nombre absolu de personnes sous-alimentées. C'est notamment le cas de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, avec respectivement 20 et deux pour cent environ. En Afrique centrale, le nombre de personnes sous-alimentées a presque doublé sur la même période, principalement du fait de troubles civils et à de l'insécurité. Par ailleurs, une grande partie de l'Afrique de l'Est a dû faire face à des conditions climatiques défavorables et à des sécheresses, en particulier la Corne de l'Afrique. Ces facteurs ont fortement entravé la progression vers une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

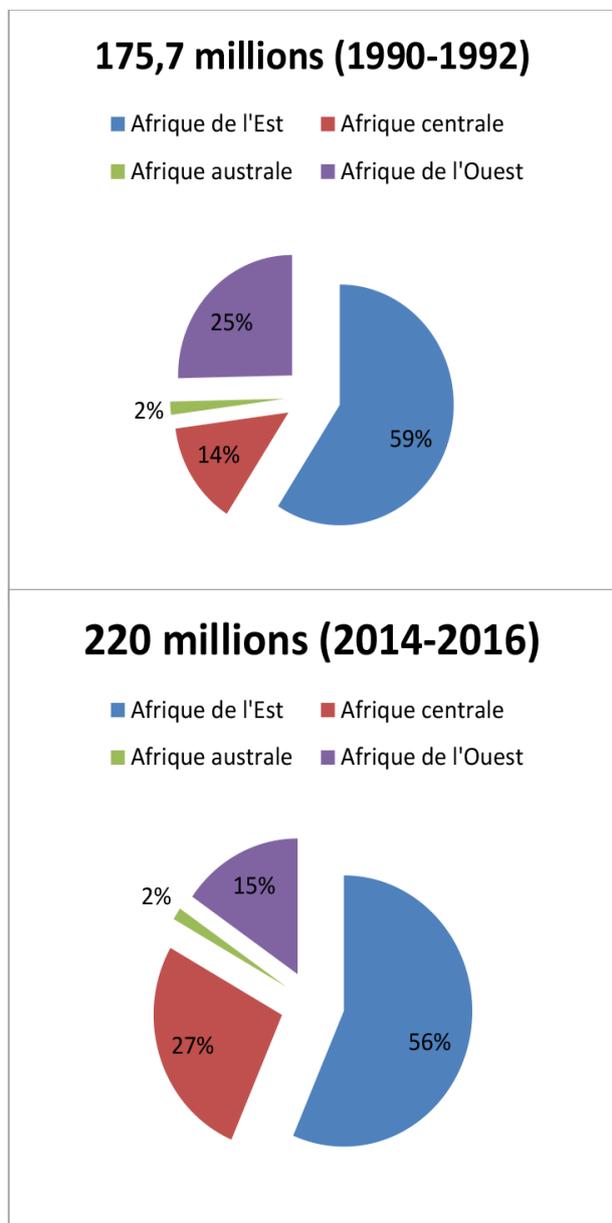
Figure 1: Prévalence de la sous-alimentation en Afrique subsaharienne (1990-1992 et 2014-2016)



Source: FAO

¹Nouvelle classification des pays (M49) adoptée par les Nations Unies – une liste de pays figure dans le tableau A1.1 en annexe et à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49fnch.htm>.

Figure 2: Proportion des personnes sous-alimentées, par sous région (1990-1992 et 2014-2016)



Source: FAO

Tableau 1: Nombre de personnes sous-alimentées (en millions) sur les périodes 1990-1992 et 2014-2016

Sous-région	Nombre de personnes sous-alimentées (en millions)		Évolution (en %)
	1990-1992	2014-2016	
Afrique de l'Est	103,9	124,2	19,6
Afrique centrale	24,2	58,9	143,7
Afrique australe	3,1	3,2	2,3
Afrique de l'Ouest	44,6	33,7	-24,5
Afrique subsaharienne	175,7	220,0	25,2

Source: FAO

L'Afrique subsaharienne est confrontée à une croissance démographique rapide qui met à mal la capacité des pays d'assurer un approvisionnement stable en produits alimentaires et un accès à ces denrées. En effet, sa population augmente de 2,7 pour cent par an: elle est ainsi passée de 507 millions en 1990 à environ 936 millions en 2013.

La différence marquée entre l'Afrique de l'Ouest et les autres sous-régions tient peut-être aux progrès accomplis dans la mise en application du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) – assorti de la politique agricole régionale, de la politique environnementale, de la politique relative aux ressources en eau, et du plan régional d'investissement – par l'intermédiaire de plusieurs programmes et projets régionaux et nationaux. En outre, au cours des 30 dernières années, trois organisations régionales d'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), ont investi abondamment dans le renforcement des institutions régionales et des capacités humaines au service du développement agricole dans la sous-région, en particulier pour ce qui est du suivi de la sécurité alimentaire et de l'atténuation des risques.

La différence entre les sous-régions est encore présente lorsque l'on s'intéresse aux performances enregistrées au niveau des pays. Sur les 40 pays d'Afrique subsaharienne dont la situation est examinée dans le SOFI 2015, sept ont simultanément atteint les OMD et du SMA, 11 ont atteint la cible des OMD et ont progressé vers l'objectif du SMA, et 12 ont réalisé des avancées en direction des objectifs visés par la Déclaration du Millénaire et/ou le SMA (Encadré 1)

²CEDEAO, 2013. État d'avancement de l'application du Pacte du PDDAA.

Encadré 1: Progrès accomplis dans les pays d'Afrique subsaharienne – cibles des OMD et du SMA, 2014-2016

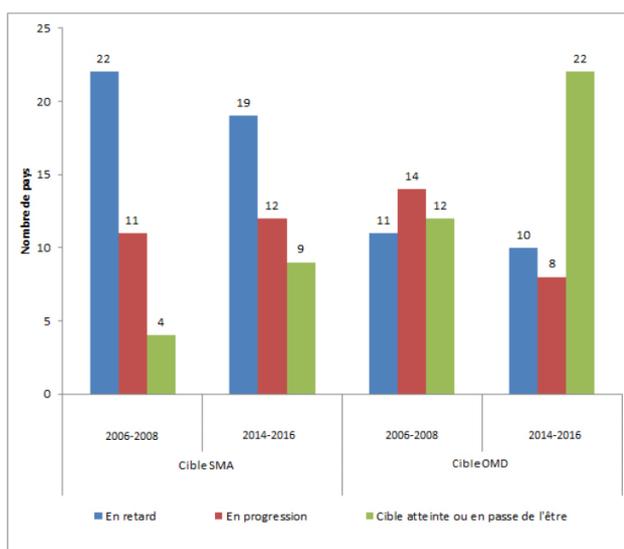
Pays ayant atteint les objectifs visés par la Déclaration du Millénaire et le SMA: Angola, Cameroun, Djibouti, Gabon, Ghana, Mali et Sao Tomé-et-Principe.

Pays ayant atteint la cible des OMD et progressé vers l'objectif SMA: Afrique du Sud, Bénin, Éthiopie, Gambia Malawi, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria et Togo.

Pays ayant réalisé des avancées en direction des objectifs visés par la Déclaration du Millénaire et/ou le SMA: Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Congo, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, , Lesotho, Rwanda, Sierra Leone, Tchad et Zimbabwe.

Au fil du temps, de plus en plus de pays ont accompli des progrès, ce qui témoigne d'un certain engagement à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région. Entre 2006-2008 et 2014-2016, le nombre de pays ayant atteint la cible des OMD a presque doublé. De même, le nombre de pays qui ont atteint l'objectif SMA ou sont en passe de le faire s'est accru. Dans les deux cas, le nombre de pays n'ayant pas enregistré d'avancée ainsi que ceux ayant pris du retard a légèrement diminué (figure 3).

Figure 3: Progression vers les objectifs visés par les OMD et le SMA



Source: World Bank.

B – Principaux indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique subsaharienne

Pour progresser dans la lutte contre la faim et la concrétisation des objectifs visés par la Déclaration du Millénaire et le SMA, il est nécessaire qu'un certain nombre de conditions soient remplies afin de concrétiser les quatre dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition: disponibilité, accès, stabilité et utilisation. Examiner les dimensions de la sécurité alimentaire permet de brosser un tableau plus complet de la situation et peut aussi aider à cibler et à hiérarchiser les politiques et les programmes intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition.

Disponibilités alimentaires

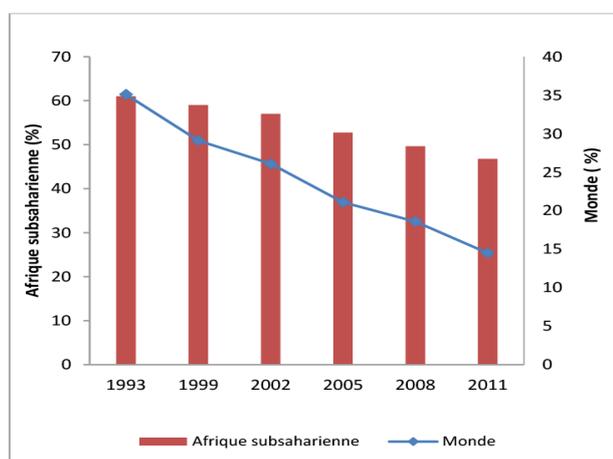
Les indicateurs ayant trait aux disponibilités alimentaires portent non seulement sur la quantité, mais aussi sur la qualité et la diversité alimentaire. Les facteurs qui permettent d'évaluer les disponibilités comprennent l'adéquation des apports énergétiques alimentaires, la part des calories tirées des céréales, des racines et des tubercules, les disponibilités protéiques moyennes, les disponibilités protéiques moyennes d'origine animale et la valeur moyenne de la production alimentaire. Au cours des 20 dernières années (1990-1992 et 2012-2014), les disponibilités alimentaires globales ont augmenté de près de 12 pour cent en Afrique subsaharienne. Les apports énergétiques alimentaires étaient estimés à 2 391 calories par personne et par jour en 2014, contre 2 138 en 1990-1992 (FAO, 2015). Cette hausse se traduit par une meilleure adéquation des apports énergétiques alimentaires et des apports protéiques. Les disponibilités alimentaires se sont accrues principalement dans les pays ayant atteint la cible c des OMD 1. Entre 1990-1992 et 2012-2014, des pays comme l'Éthiopie et le Mozambique, par exemple, ont connu une forte augmentation des disponibilités alimentaires, de 41 et 31 pour cent, respectivement. D'autres pays, notamment le Cameroun, Sao Tomé-et-Principe et le Malawi, ont enregistré des hausses considérables sur la même période: 27, 23 et 26 pour cent, respectivement.

Accessibilité des denrées alimentaires: progression vers l'élimination de la pauvreté

En Afrique subsaharienne, le nombre de pauvres – c'est à dire de personnes vivant avec moins de 1,25 dollars américains par jour – a baissé de 23 pour cent entre 1993 et 2011 (Banque mondiale, 2015). Cette amélioration s'inscrit dans la tendance mondiale: à ce niveau, la pauvreté a reculé de 59 pour cent sur la même période, comme l'indique la figure 4. De nombreux pays sont en passe d'atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié la proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollars américains par jour entre 1990 et 2015 (cible 1.a des OMD).

Plus particulièrement, le taux de pauvreté a baissé dans la plupart des pays de la région, principalement ceux où les disponibilités alimentaires se sont accrues et qui ont connu une croissance économique. En Afrique du Sud, par exemple, le taux de pauvreté est descendu en flèche puisqu'il est passé de 26 pour cent en 2000 à neuf pour cent en 2011, soit 64 pour cent de moins. Au Niger, il a baissé de 48 pour cent entre 1994 et 2011, tandis que l'Éthiopie a enregistré un recul de 33 pour cent entre 1999 et 2010. Le taux de pauvreté a diminué de 21 pour cent au Rwanda entre 2000 et 2011 et de 17 pour cent au Mali sur la période 2001-2010 (Banque mondiale, 2015).

Figure 4: Évolution de la prévalence de la pauvreté (seuil de 1,25 dollars américains par jour)



Source: Banque mondiale.

Dimensions nutritionnelles

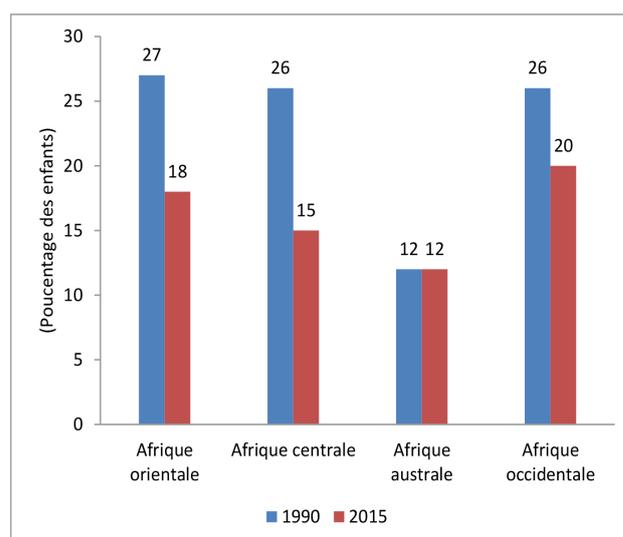
La plupart des pays d'Afrique subsaharienne, à l'exception de l'Afrique australe, ont enregistré une réduction modérée du nombre d'enfants présentant une insuffisance pondérale entre 1990 et 2015, comme l'indiquent les moyennes sous-régionales (figure 5). Des preuves manifestes montrent également que les habitudes de consommation alimentaire changent à mesure que les revenus augmentent (figure 6). Les régimes alimentaires du groupe à revenu élevé représenté par le cinquième quintile de la répartition des revenus (Q5) sont plus diversifiés que ceux du groupe à revenu faible (premier quintile de la répartition des revenus (Q1).

La contribution des céréales, des racines et des tubercules au total des apports énergétiques alimentaires par personne baisse tandis que celle des aliments d'origine animale, du sucre, des huiles et des fruits et légumes croît de manière significative. Les répercussions négatives de ces changements constituent

de nouveaux défis, qu'il est possible de relever grâce à des régimes équilibrés et diversifiés, ainsi qu'à des pratiques de soins adaptées, à la santé, à l'hygiène et à l'assainissement.

Dans la plupart des pays, on estime que trois enfants de moins de cinq ans sur 10 souffrent toujours d'un retard de croissance. La réduction moyenne annuelle du retard de croissance en Afrique subsaharienne est inférieure au niveau nécessaire à la concrétisation des objectifs fixés par l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS). Toutefois, il est important de noter que l'Éthiopie, le Ghana et le Sénégal ont accompli des progrès constants dans la réduction du retard de croissance au cours des 10 dernières années.

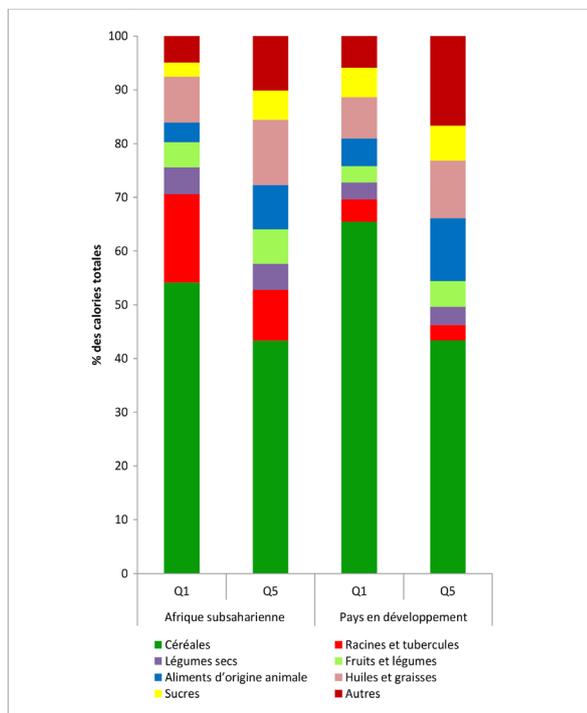
Figure 5: Évolution de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants en Afrique subsaharienne



Source: OMS.

En outre, plus de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne sont en passe d'atteindre au moins l'un des six objectifs nutritionnels fixés par l'AMS pour 2025. Selon l'édition 2014 du Rapport mondial sur la nutrition, cinq pays sont en passe d'atteindre deux objectifs fixés par l'Assemblée mondiale de la Santé, 20 devraient bientôt concrétiser un objectif et 20 autres éprouvent des difficultés ou ne sont pas sur le bon cap. Par ailleurs, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne sont confrontés aux fardeaux multiples de la malnutrition, notamment à la coexistence entre la sous-alimentation et le surpoids ou l'obésité, et à l'augmentation de la prévalence des maladies non transmissibles d'origine alimentaire.

Figure 6: Proportion des groupes d'aliments dans le total des apports énergétiques alimentaires



Source: FAO

Encadré 2: Concrétisation des objectifs fixés par l'Assemblée mondiale de la santé pour 2025

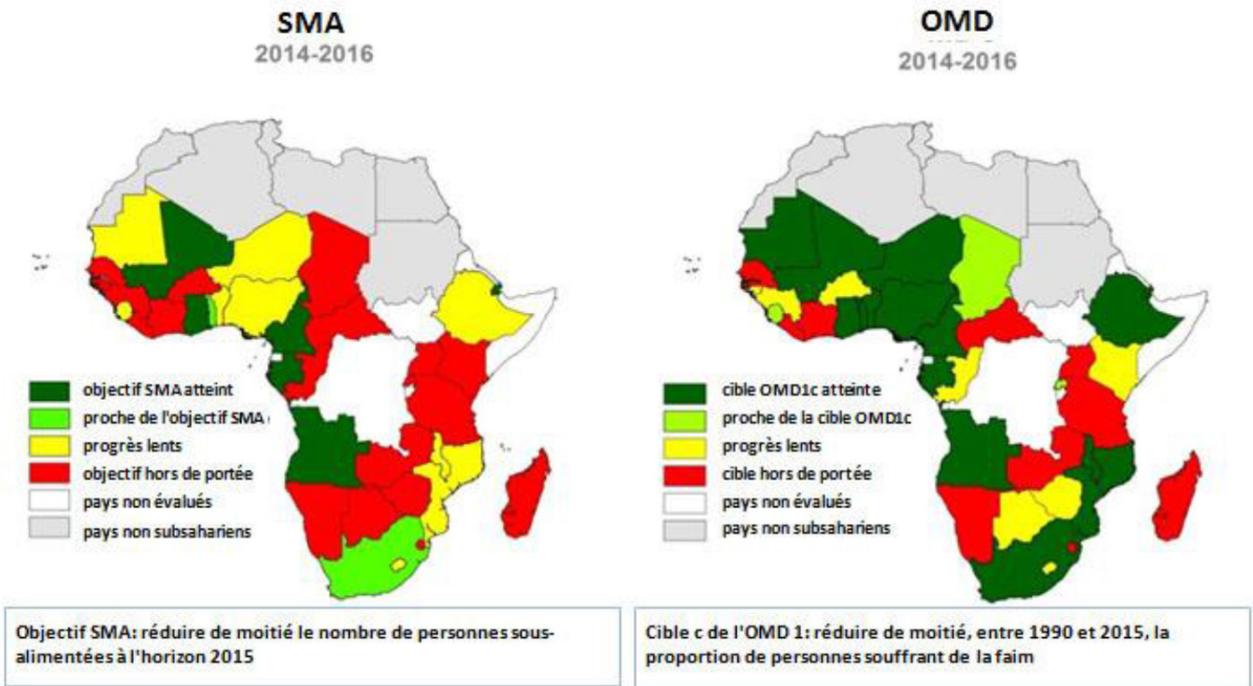
Pays en voie d'atteindre deux objectifs fixés par l'Assemblée mondiale de la santé: Kenya, Libéria, Ouganda, Togo et Zimbabwe.

Pays en voie d'atteindre un objectif: Afrique du Sud, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Malawi, Mauritanie, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Soudan du Sud et Tchad.

Pays en voie de n'atteindre aucun objectif: Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Comores, Djibouti, Érythrée, Ghana, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie et Zambie.

Source: Rapport mondial sur la nutrition 2014.

**Progrès accomplis en vue des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation
et de la Déclaration du Millénaire pour le développement en Afrique subsaharienne**



**Prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer et
retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans en Afrique subsaharienne**

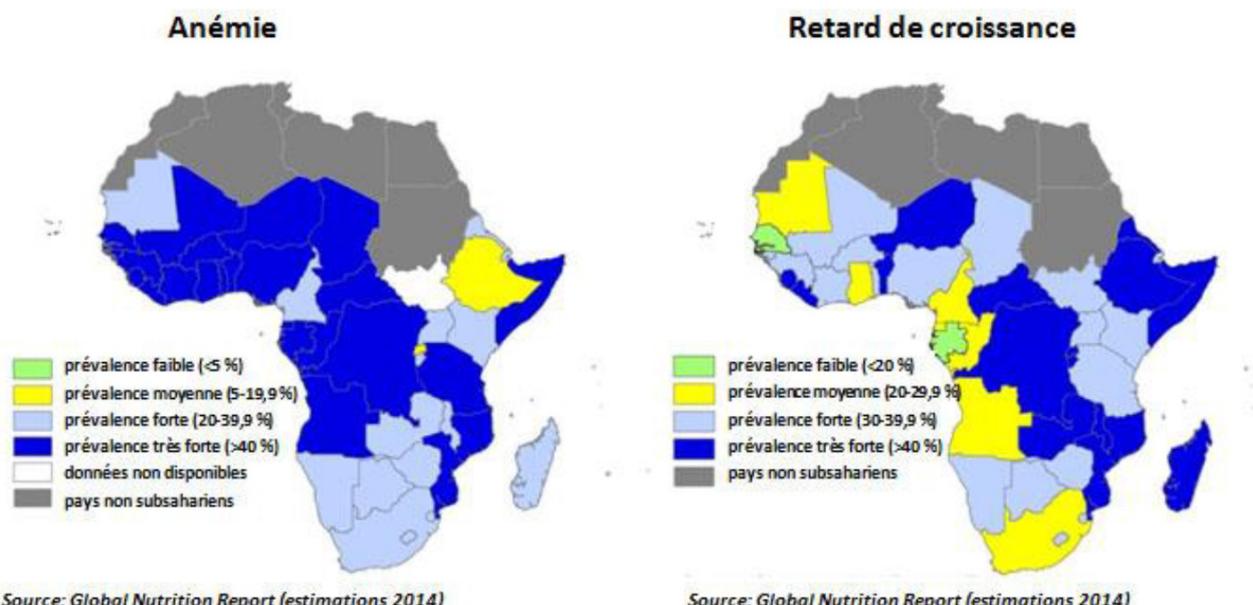




Photo: © FAO/Xavier Farhay

L'engagement dans un programme national et inclusif de sécurité alimentaire et nutritionnelle tient en compte la nécessité de réformes institutionnelles qui créent l'environnement favorable vital pour des changements fondamentaux dans les valeurs sociales et, partant, pour faire reculer la pauvreté et la faim.

Deuxième partie – Les principaux facteurs de progrès en Afrique subsaharienne

La concrétisation des objectifs en matière d'alimentation et de nutrition en Afrique est conditionnée par plusieurs facteurs importants aux niveaux national et régional: la capacité des responsables politiques et l'efficacité de la gouvernance, la qualité des politiques et des stratégies dans le secteur alimentaire et agricole, la solidité de l'environnement macroéconomique, le caractère inclusif de la croissance économique, et le degré d'intégration économique ou d'interconnexion, entre autres. La présente section offre un aperçu des initiatives nationales et régionales ainsi que des principaux domaines mis en avant dans la lutte contre la faim et la concrétisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

2.1 Initiatives nationales en appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Il est essentiel que les États d'Afrique subsaharienne améliorent les résultats obtenus dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Bien que des progrès aient été accomplis vers l'atteinte des cibles visées par les OMD et le SMA, il existe toujours des disparités entre les sous-régions et les pays. Les pays ayant enregistré des avancées au cours des 20 dernières années ont été en mesure de trouver des moyens efficaces de gérer les processus complexes qui sous-tendent la réduction de la prévalence de la sous-alimentation. Bien qu'il n'existe pas de recette en la matière, les résultats tangibles sont souvent le fruit d'engagements politiques se traduisant par :

- Une impulsion à haut niveau et une gouvernance améliorée;
- Des partenariats public-privé;
- Des approches globales et complémentaires créant un environnement porteur.

Plusieurs exemples nationaux illustrant chacun de ces domaines sont présentés dans les sections qui suivent.

Impulsion à haut niveau et gouvernance améliorée

Les processus relatifs au SMA et aux OMD tiennent compte explicitement de la nécessité d'entretenir la volonté politique afin d'apporter des changements fondamentaux aux valeurs sociales et, partant, de faire reculer la pauvreté et la faim. Bien que les initiatives et projets locaux puissent fortement contribuer à améliorer la sécurité alimentaire, il est très peu probable qu'un programme de portée nationale soit couronné de succès en l'absence d'un pouvoir mobilisateur fort et de signaux indiquant clairement un engagement au plus haut niveau de l'État. C'est en partie à cause de la complexité et du caractère multisectoriel inhérents aux programmes concernant la sécurité alimentaire et la nutrition, et de la nécessité d'engager différentes institutions dans leur conception et leur mise en œuvre. En règle générale, il est impossible de s'engager à mettre en place un programme national inclusif en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition sans conclure de nouveaux arrangements institutionnels visant à rassembler les divers acteurs de l'État, du secteur privé et de la société civile.

En ce qui concerne les aspects de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition qui s'inscrivent dans le long terme, l'un des modèles en matière de conduite des opérations et d'efficacité de la coordination consiste à créer et à institutionnaliser un conseil national pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Cette structure consultative réunit généralement, sous la

supervision du plus haut représentant de l'État (le Premier ministre ou le Président), toutes les principales parties prenantes en vue d'établir des priorités, de prodiguer des conseils sur les politiques et les programmes et de suivre les progrès accomplis. Des preuves suggèrent que, ces structures, lorsqu'elles bénéficient d'un financement suffisant, s'appuient sur des ressources humaines de qualité et se combinent à d'autres programmes bien conçus, peuvent contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition (comme dans le cas de l'Éthiopie et du Niger). Le Gouvernement **éthiopien** a créé l'Agence de transformation de l'agriculture (ATA) par règlement fédéral en décembre 2010. L'ATA vise à promouvoir la transformation en renforçant l'appui aux structures existantes de l'État, du secteur privé et d'autres partenaires non gouvernementaux afin que ceux-ci puissent éliminer les blocages structurels du système. Il a pour objectif d'exécuter un programme axé sur les priorités nationales en vue d'aboutir à une transformation agricole et de concrétiser la sécurité alimentaire. Il s'agit d'une structure gouvernementale placée sous l'autorité directe du Conseil pour la transformation agricole, présidé par le Premier ministre. De même, au **Niger**, *Les Nigériens nourrissent les Nigériens* (ou 3N) est une initiative lancée par le Président en avril 2012 pour améliorer la sécurité alimentaire. Des institutions chargées d'établir les priorités et le mécanisme national de coordination relèvent du Conseil des ministres, lui-même sous la supervision du Président de la République.

Il y a une association entre l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la performance de l'État en matière d'efficacité et de gouvernance. L'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition est liée au renforcement de l'efficacité de l'État et de sa gouvernance. Selon les dernières estimations de la Banque mondiale concernant l'indice de gouvernance, la plupart des pays ayant atteint au moins l'un ou l'autre des cibles visées par les OMD et le SMA ou progressé en ce sens ont également amélioré leurs résultats dans la lutte contre la corruption et le renforcement de l'efficacité des pouvoirs publics. En Afrique du Sud, au Bénin, au Cabo Verde, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Lesotho, au Malawi, à Maurice et au Rwanda, les résultats obtenus par les gouvernements en termes d'efficacité étaient bien supérieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne ou sont montés en flèche entre 1996 et 2013, comme dans le cas du Niger.

En 2008, le Gouvernement **rwandais** et ses partenaires de développement sont convenus d'établir le cadre de redevabilités mutuelles pour aider l'État et les donateurs à rendre des comptes quant aux résultats obtenus en matière de développement.

Cet outil est fondé sur le Cadre commun d'évaluation de la performance (CPAF) et le Cadre d'évaluation de la performance des donateurs (DPAF). Le CPAF est une matrice composée de quelques indicateurs de résultat utilisés par les donateurs pour évaluer la performance des États. Il est principalement utilisé comme conditionnalité dans l'appui budgétaire des donateurs. Le DPAF est le cadre dont se sert le Gouvernement pour évaluer et discuter les progrès des donateurs quant à leurs engagements. Dès le début, le CPAF et le DPAF avaient vocation à fonctionner en miroir pour ce qui est du niveau d'engagement et du processus. Tous les partenaires officiels de développement sont convenus d'utiliser les systèmes nationaux du Rwanda, y compris ceux qui concernent les finances publiques, la remontée d'informations, les achats et la vérification des comptes. Ils sont également convenus de communiquer des projections mensuelles des décaissements de manière à contourner les problèmes de planification liés aux paiements trimestriels et à améliorer la transparence et le sens de redevabilité. En 2014, Transparency International a classé le Rwanda parmi les 10 pays les moins corrompus d'Afrique subsaharienne.

Partenariats public-privé

Le Gouvernement **ghanéen** a conclu un partenariat avec le secteur privé et la société civile pour la mise en œuvre et l'examen des politiques et des programmes visant à développer le secteur agricole. Des partenariats ont été établis dans plusieurs domaines: services de vulgarisation, recherche et développement de l'innovation, et mécanisation agricole. Par exemple, des arrangements de ce type ont permis de réhabiliter les plantations de caoutchouc du pays, d'accroître la production d'huile de palme et de cacao, et de mettre en place de nouvelles filières pour le sorgho et les arbres du genre *Allanblackia* (arbre à suif). En ce qui concerne le caoutchouc, plus de 6 000 agriculteurs auraient trouvé un emploi grâce au programme de plantation artisanale. Selon les estimations, quelque 80 pour cent des revenus tirés de la sylviculture demeureraient dans les domaines du projet. Par ailleurs, l'emploi des femmes s'est amélioré: on estime qu'elles représentent 30 pour cent des agriculteurs. Ce pourcentage est très encourageant, compte tenu des normes culturelles qui dissuadent souvent les femmes de participer à la production de cultures commerciales. En outre, les exportations de caoutchouc sont en hausse et de nouvelles plantations sont mises en place. Les programmes de plantation artisanale ont été renforcés dans le cadre de projets concernant l'huile de palme et le caoutchouc, tel qu'indiqué dans la politique agricole nationale. Par conséquent, les arrangements de partenariat ont beaucoup contribué à faire face à ces défis et à concrétiser les objectifs fixés par les politiques nationales.

Au **Kenya**, des partenariats conclus dans le secteur agroalimentaire ont permis de fournir des intrants, d'apporter une valeur ajoutée par la transformation de produits agricoles, et d'opérer un

transfert de technologie au travers de la commercialisation, de la sous-traitance et de l'entreposage. Les principaux objectifs sont de développer l'emploi, d'améliorer les revenus en milieu rural et de lutter contre la pauvreté. Le projet BIOFIX est un exemple de partenariat public-privé, qui consistait à déployer des technologies utilisées par des instituts de recherche publics et susceptibles de stimuler le secteur agroalimentaire et de créer des emplois. Pour ce faire, on a autorisé une entreprise privée (MEA Ltd) à produire à grande échelle et à commercialiser de l'engrais à partir d'une formule créée par un institut de recherche public.

Le partenariat a été conclu sous l'égide du Conseil britannique, qui a également fourni des fonds sous la forme de dons à la fois à l'entreprise de production d'engrais et à l'institut de recherche. De même, le cofinancement de plusieurs activités par deux parties prenantes importantes, le secteur public (un organisme donateur) et une entreprise privée locale, a permis d'assurer la pérennité du partenariat public-privé dans le cas du projet Kevian de transformation des fruits. Des centres de collecte de fruits ont été mis en place grâce à une contribution partagée avec des groupes d'agriculteurs, qui est passée des 8 pour cent prévus à 45 pour cent. Des formations visant à améliorer la gestion des vergers et des fermes ont permis de réduire de 40 pour cent les pertes au niveau des exploitations, et les structures et techniques d'emballage mises en place par le transformateur ont permis de faire reculer le gaspillage de 25 pour cent. Au Kenya, les partenariats public-privé sont un instrument en pleine évolution, qui est véritablement à même de donner un élan au développement du secteur agroalimentaire et de stimuler la croissance dans le secteur agricole.

Au **Nigéria**, le Programme d'appui à l'amélioration de la croissance marque un tournant stratégique et pragmatique au sein du Programme de stabilisation du marché des engrais, qui a modifié le rôle de l'État: alors que celui-ci fournissait et distribuait directement de l'engrais, il facilite désormais la fourniture d'engrais, régleme la qualité des engrais et catalyse la participation active du secteur privé dans la chaîne de valeur des engrais. Le Système nigérian d'incitation fondé sur le partage des risques pour les prêts consentis à l'agriculture est un autre mécanisme inédit et novateur qui vise à limiter les risques liés aux prêts commerciaux accordés à des agents du secteur agricole et à fournir une solution transformationnelle intégrée. L'objectif est d'amorcer un processus d'industrialisation agricole grâce à une hausse de la production et de la transformation visant à stimuler les rendements économiques tout au long de la chaîne de valeur.

Le programme Zones de transformation des produits de base consiste essentiellement à inciter les entreprises privées du secteur agroalimentaire à établir des usines dans des zones où la production alimentaire est élevée. Le Gouvernement contribue

à ces initiatives en s'efforçant d'élaborer des politiques appropriées en matière de fiscalité, d'investissement et d'infrastructures. Par exemple, le Fonds du programme de garantie du crédit agricole (ACGSF) garantit jusqu'à 75 pour cent tous les prêts accordés par des banques commerciales en faveur de la production et de la transformation des produits agricoles. De plus, la Loi relative à la Commission de promotion des investissements accorde un traitement et une protection identiques aux investissements étrangers, contient des dispositions portant sur la dépréciation des capitaux fixes, et offre des garanties quant à la nationalisation, à l'expropriation et au rachat obligatoire d'actifs appartenant à une entreprise. En effet, le secteur agricole nigérian a attiré des investissements étrangers directs sans précédent en 2012-2013: environ 4 milliards de dollars américains dans le secteur privé, sous la forme de lettres d'engagement à investir dans les chaînes de valeur agricoles – des produits alimentaires aux cultures d'exportation, en passant par la pêche et l'élevage. Les entreprises nigérianes ont investi plus de 7 milliards de dollars américains dans la création de nouvelles usines de fabrication d'engrais. En deux ans, les prêts consentis dans le secteur agricole sont passés de 2 à 6 pour cent de l'ensemble des prêts accordés par les banques.

Approches globales et complémentaires

a) Éthiopie

L'Éthiopie a élaboré plusieurs politiques et stratégies axées sur la sécurité alimentaire et la nutrition en vue de soutenir ses objectifs de développement, à savoir la Stratégie en faveur de la sécurité alimentaire (2002), la Stratégie nationale et le Programme national pour la nutrition (2008), le Plan de croissance et de transformation pour 2011-2015, le Cadre de politique et d'investissement du secteur agricole 2010-2020, aligné sur le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, et la Stratégie nationale de santé et de nutrition scolaires (2012). Les politiques citées ci-après ont été mises en œuvre dans le cadre des stratégies visant à transformer le secteur agricole et à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Amélioration de l'accès aux intrants agricoles: En 2013, le Parlement a ratifié une nouvelle loi sur les semences qui, dans le cadre d'une stratégie relative au secteur semencier, visait à augmenter le nombre d'inspections et de certifications, à améliorer l'homogénéité génétique et à fournir plus de semences. Un programme a été lancé pour que soient créées quatre installations de grande capacité permettant de réaliser des mélanges d'engrais et des tests. Avec l'appui de l'Institut éthiopien de la recherche agricole, de l'Agence chargée de la transformation du secteur agricole, de producteurs de semences, de l'Association éthiopienne des producteurs de semences, d'organisations non gouvernementales et de l'Organisation

internationale de droit du développement, la nouvelle Loi sur les semences résoudra les carences apparues depuis l'entrée en vigueur de la loi précédente, en juin 2000.

Accroissement de la sécurité foncière en faveur de l'investissement agricole à petite et à grande échelle:

Afin d'encourager l'investissement privé dans de grandes exploitations agricoles commerciales, la Direction chargée du soutien à l'investissement agricole a été créée au sein du Ministère de l'agriculture et du développement rural en 2009 dans le but de négocier des baux de longue durée concernant plus de 2,8 millions d'hectares de terres. Le programme a été mis au point en vue de stimuler la productivité et l'emploi, de développer les infrastructures et de promouvoir la sécurité énergétique au moyen de la production de biocarburants et du transfert de technologies.

Renforcement de la résilience en vue de promouvoir une sortie progressive des programmes de protection sociale:

Le Programme de protection sociale fondé sur les activités productives vise à améliorer les distributions d'aliments et d'argent aux ménages qui souffrent d'insécurité alimentaire chronique, afin qu'ils aient un accès régulier à la nourriture et évitent de vendre des biens en catastrophe. Le Programme s'est considérablement développé depuis son lancement en 2005-2006: son budget initial d'un montant de 70 millions de dollars américains est passé à 175 millions de dollars américains en phase II (2007-2009) et à 1,3 milliard de dollars américains en phase III (2010-2014). Grâce au Programme d'acquisition d'actifs pour les ménages, les populations rurales peuvent non seulement devenir autosuffisants sur le plan alimentaire mais aussi jouir d'une sécurité alimentaire durable, ce qui leur permet de participer au Programme de protection sociale fondé sur les activités productives et éventuellement au Programme de sécurité alimentaire. Cette initiative et d'autres interventions complémentaires prévoient notamment l'octroi de microcrédits destinés à l'achat d'intrants agricoles, le renforcement et la création de coopératives d'épargne et de crédit rurales et un appui technique en faveur d'investissements productifs dans les domaines de l'irrigation, de l'aménagement de terrasses, de l'engraissement du bétail et d'autres activités comme l'apiculture.

Réserves de céréales: L'Administration chargée de la gestion de la réserve d'urgence pour la sécurité alimentaire a joué un rôle crucial dans l'atténuation des effets des sécheresses et des situations d'urgence depuis sa création en 1982. Depuis l'introduction du Programme de protection sociale fondé sur les activités productives en 2005 et la hausse concomitante du cours des céréales, la part des retraits de céréales de la réserve stratégique destinées aux opérations d'urgence a considérablement baissé, passant de 74 pour cent (1994-2009) à 28 pour cent (2005-2009) du total, alors que la part des retraits effectués à

des fins de protection sociale et celle des retraits destinés à la stabilisation des cours ont progressé, passant respectivement de 21 et 5 pour cent (1994-2009) à 57 et 15 pour cent (2005-2009) du total.

Avantages et incitations en matière d'investissement: Les investisseurs qui créent une nouvelle entreprise ou développent et modernisent une entreprise déjà existante dans des secteurs répondant aux conditions requises, notamment l'agriculture et l'agro industrie, sont exonérés des droits de douane à l'importation et d'autres taxes. L'exonération du paiement de l'impôt sur le revenu est aussi accordée aux investisseurs qui se lancent dans le développement de nouvelles technologies manufacturières, agricoles, agro industrielles ou de l'information et de la communication. Sa durée varie selon les quantités exportées et le lieu d'activité. Les investisseurs qui s'engagent dans des domaines prioritaires comme la transformation des produits agricoles, le textile et l'habillement ou les articles en cuir destinés à l'exportation obtiennent des terrains à des taux de location réduits. Ceux qui investissent dans l'agriculture, l'agro industrie ou l'industrie manufacturière ont aussi le droit d'emprunter une bonne part des capitaux investis auprès de la Banque éthiopienne de développement. La nouvelle Direction chargée du soutien à l'investissement agricole du Ministère de l'agriculture et du développement rural accorde des délais de paiement pouvant aller jusqu'à sept ans en ce qui concerne le bail des terrains.

b) Afrique du Sud

L'Afrique du Sud est maintenant en mesure de stimuler son autosuffisance alimentaire sous l'effet combiné de la production domestique et des importations d'aliments. L'Enquête générale sur les ménages a en outre révélé une amélioration de l'indice relatif à l'accès à la nourriture et une réduction de l'incidence de la faim. Le Gouvernement accorde une priorité à plusieurs politiques et programmes nationaux qui contribuent à un objectif commun: relever les niveaux nutritionnels de la population, en particulier des couches les plus vulnérables. Il s'agit notamment des politiques décrites ci-après.

La Stratégie intégrée de sécurité alimentaire a été mise au point en 2000 afin de simplifier, d'harmoniser et de regrouper divers programmes relatifs à la sécurité alimentaire au sein d'une stratégie globale visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique du Sud. Conformément aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), l'ambition de la Stratégie est d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans le pays, et que tous les habitants d'Afrique du Sud jouissent d'un accès universel et durable à un niveau minimum d'aliments sains et nutritifs chaque jour, qui leur permette de mener une vie saine, active et meilleure.

Le Plan national de développement présente différentes méthodes et fixe des objectifs visant à éradiquer la pauvreté, réduire le chômage et éliminer les inégalités à l'horizon 2030. La sécurité alimentaire et nutritionnelle y est définie comme un élément fondamental si l'on veut réduire la pauvreté et les inégalités: elle en est à la fois la conséquence et la cause. Le Plan national de développement décrit par conséquent plusieurs actions visant à améliorer la sécurité alimentaire, notamment l'utilisation accrue de l'irrigation, la sécurisation de jouissance des droits fonciers, principalement au bénéfice des femmes, et la promotion de l'éducation nutritionnelle.

Le Programme d'intervention en faveur d'une production garantissant la sécurité alimentaire a été lancé en 2012 afin d'offrir aux petits exploitants, aux communautés et aux ménages la possibilité d'augmenter leur production d'aliments de base. Le programme soutient l'autosuffisance et la sécurité alimentaire en encourageant les communautés à produire leurs propres denrées alimentaires.

L'Afrique du Sud a élaboré le programme Fetsa Tlala (**Vaincre la faim**) à partir du Programme «Faim zéro» et de divers documents et grandes orientations, notamment la Constitution, la Stratégie intégrée de sécurité alimentaire, le Plan national de développement et Vision 2030. Conçu sur le modèle prototype du programme brésilien, le Programme «Faim zéro» vise à établir des liens entre, d'une part, des producteurs pratiquant une agriculture de subsistance et des petits exploitants et, d'autre part, le marché et des institutions publiques comme les établissements scolaires, les hôpitaux et les prisons. À moyen terme, les denrées alimentaires produites par des petits exploitants pourront emprunter la voie ainsi établie pour satisfaire les besoins de personnes et de ménages à faible revenu.

Lancé en 2004, le Programme global d'appui à l'agriculture vise à apporter un soutien post-installation à certains bénéficiaires de la réforme foncière et à d'autres producteurs qui ont acheté des terres par des moyens privés et exercent des activités créatrices de valeur destinées au marché intérieur ou à l'export. Le programme profite aux producteurs vulnérables qui pratiquent une agriculture de subsistance ou familiale.

Les institutions sud-africaines de microfinance agricole ont été mises au point en 2005 afin de proposer aux pauvres économiquement actifs un système de microfinancement et de financement de proximité des activités agricoles. Elles donnent accès à des services financiers abordables auprès d'institutions financières sélectionnées. Les produits et les services proposés comprennent des prêts à des groupes, à des individus et à des exploitants ciblés et des services d'épargne et bancaires auprès d'institutions financières approuvées.

Le Programme intégré de production alimentaire vise la production de nourriture en quantité suffisante pour répondre aux besoins de la population. En 2013, le Gouvernement sud-africain a débloqué 2 milliards de rands afin de s'attaquer aux problèmes structurels de l'insécurité alimentaire. Le but du Programme est d'aider les petits producteurs à mettre en culture au moins un million d'hectares de terres arables à l'horizon 2019.

c) Angola

L'Angola a su faire des avancées significatives sur la voie de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la sous-alimentation en moins de 13 ans, après plus de 30 ans de guerre civile qui a provoqué la destruction pratiquement totale des infrastructures productives et économiques du pays. Plusieurs facteurs ont contribué à obtenir de si bons résultats au fil des années.

En premier lieu, des plans de développement national réussis, financés par des investissements massifs dans les secteurs productifs et sociaux prioritaires (agriculture, santé, éducation, eau et assainissement, etc.) ont contribué à ce que l'Angola enregistre l'un des plus forts taux de croissance économique en Afrique, d'une moyenne annuelle de 9 pour cent au cours de la dernière décennie.

Ensuite, à travers la mise en œuvre de la Stratégie nationale en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition et du Programme intégré de développement rural et de lutte contre la pauvreté, l'Angola a favorisé la décentralisation et la délégation de la prise de décisions aux autorités locales, ainsi que le transfert de ressources budgétaires. Le Président de la République supervise la stratégie et les gouverneurs des provinces suivent les progrès de sa mise en œuvre au niveau des municipalités et des communautés. Les vice-gouverneurs provinciaux chargés des questions économiques et sociales font office de coordonnateurs provinciaux du programme opérationnel, dont le budget annuel s'élève à environ 250 millions de dollars américains.

Troisièmement, l'Angola a créé et rendu opérationnelles des structures officielles de coordination intersectorielle chargées du suivi des plans et des programmes. Il s'agit de comités interministériels dont les membres ont été nommés par décret présidentiel. En outre, l'Angola a instauré une politique nationale de financement en faveur de l'agriculture familiale dont les lignes de crédits fournies par des banques privées sont garanties par l'État et dont la mise en œuvre est soutenue par un système de vulgarisation fondé sur la «municipalisation» des services agricoles.

Depuis 2013, à la suite de vastes consultations menées auprès des partenaires nationaux et internationaux et avec l'assistance technique de la FAO, le Gouvernement angolais concentre ses efforts dans trois domaines prioritaires: 1) le renforcement de la productivité et de la compétitivité de la petite agriculture afin de réduire l'insécurité alimentaire; 2) la gestion durable des ressources naturelles en vue de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets; et 3) le renforcement des capacités institutionnelles dans le cadre du Plan de développement à moyen terme du secteur agricole (2012-2017).

d) Mali

Malgré des sécheresses récurrentes ayant provoqué d'importantes pénuries alimentaires en 2005, 2007, 2010 et 2012, et la crise politique depuis 2012, le Mali est parvenu à atteindre les objectifs visés par les cibles des OMD et du SMA au cours de la période 2014-2016. Cette réussite peut être attribuée aux politiques et stratégies sectorielles mises en place il y a de nombreuses années dans le but d'améliorer le cadre juridique, de mieux gérer les ressources en eau et d'aider les groupes vulnérables.

Une stratégie nationale de développement de l'irrigation

a été adoptée en 1999 pour faire en sorte que l'agriculture irriguée contribue au développement rural comme vecteur principal de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. La stratégie privilégie les cinq objectifs fondamentaux suivants: 1) la promotion de la sécurité alimentaire grâce à une augmentation durable de la production agricole irriguée durable, en particulier dans le nord, où la production pluviale n'est pas possible; 2) l'amélioration de l'état nutritionnel des populations vulnérables, en particulier des femmes et des enfants; 3) la promotion d'une économie rurale axée sur la réduction des importations et sur l'augmentation des exportations de produits agricoles; 4) la hausse des revenus en milieu rural; et 5) la réduction de la migration intérieure et l'évolution des formes d'émigration.

Le Code de l'eau, adopté en 2002, définit les principes directeurs relatifs à l'utilisation, la conservation, la protection et la gestion des ressources hydriques. L'eau y est considérée comme un bien public qui doit être utilisé dans le respect de l'intérêt général et en faisant preuve de solidarité avec les autres usagers. La mise en valeur et l'utilisation optimales des ressources hydriques font partie des principes directeurs du Code de l'eau.

En 2006, le Mali a adopté la **Loi d'orientation agricole** afin de rassembler en un seul instrument l'ensemble des lois et des réglementations ayant une incidence sur le secteur agricole. La Loi exprime clairement la volonté de l'État de promouvoir

une agriculture durable, moderne et compétitive qui repose sur les petites exploitations familiales et sur l'intensification des systèmes de production. Il y est aussi affirmé le désengagement de l'État des fonctions productives et commerciales agricoles et le soutien à l'installation des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables comme exploitants.

Une stratégie en faveur du développement de la production rizicole a été lancée en 2009 dans le cadre de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique. Conçue à partir de la Loi d'orientation agricole, elle vise à améliorer la productivité et la compétitivité du riz malien à travers: i) le développement de périmètres d'irrigation agricole; ii) l'accès aux intrants agricoles (semences, engrais, herbicides, insecticides); iii) l'accès à l'espace rural; iv) la mécanisation de la production agricole; v) le renforcement des capacités au service de la recherche, leur mise en pratique et le transfert d'innovations technologiques; vi) l'amélioration de la qualité des produits grâce à la modernisation des opérations post-récolte et de l'organisation du marché; et vii) la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Dans le but de réduire les prix à la consommation, le Gouvernement malien a lancé en 2008 l'«Initiative riz», sous l'égide du Premier Ministre, dont les trois axes principaux sont: 1) l'augmentation des zones irriguées, activement soutenue par les appels gouvernementaux pour que de nouveaux périmètres irrigués soient financés, notamment les terres de l'«Office du Niger» irriguées par gravitation et les périmètres villageois irrigués au moyen de pompes; 2) la rapide expansion de la riziculture pluviale de montagne grâce à l'introduction de la variété NERICA 4, résistante à la sécheresse; et 3) l'intensification et le développement des systèmes d'irrigation par submersion contrôlée.

Programme de subvention des intrants agricoles: Le Programme de subvention des intrants agricoles fait partie de la stratégie rizicole et vise à accroître la production agricole au moyen de l'intensification des cultures irriguées dans des périmètres contrôlés (riz et blé), d'un plus large usage des engrais et de zones rizicoles plus vastes avec le recours aux semences de riz NERICA dans de nouvelles zones de production. En conséquence, le gouvernement a subventionné à hauteur de 50 pour cent le prix des engrais destinés à la riziculture et des semences de NERICA pour servir les intérêts des riziculteurs. Le programme de subvention des intrants a été étendu à d'autres cultures (blé, maïs, coton, millet et sorgho) pendant la campagne 2009-2010. Il a en outre permis d'enrichir l'arsenal des services proposés aux producteurs et de fournir des équipements aux organisations paysannes pour les labours (motoculteurs), l'irrigation (pompes) et la transformation du riz paddy (moulins à décortiquer notamment).

Le programme de subvention a contribué, entre autres, à stabiliser le prix des intrants, à améliorer l'accès aux engrais et

à augmenter la consommation d'engrais. Ces mesures se sont traduites par une augmentation notable des semis, de la productivité et de la production des cinq cultures cibles, avec une amélioration sensible de la rentabilité des récoltes de riz et de maïs. Elles ont aussi permis d'améliorer l'autosuffisance alimentaire, d'accroître les revenus des ménages et de contribuer de manière importante au PIB agricole.

Protection sociale: Le Gouvernement malien a mis au point plusieurs politiques au service de l'assistance sociale, notamment la Politique nationale de protection sociale améliorée par la création du Fonds de solidarité nationale ainsi que de la Banque malienne de solidarité en 2002. Le Programme de développement sociosanitaire (PRODESS II) et sa version augmentée pour 2010-2011 comptent des composantes relatives au développement social. Le Plan d'action national d'extension de la protection sociale 2005-2009 et le Plan de développement social ont été adoptés et le Commissariat à la sécurité alimentaire a été créé. La Banque malienne de solidarité permet aux défavorisés d'avoir accès au crédit tandis que le Fonds de solidarité nationale appuie des activités axées sur les infrastructures sociales (par exemple la remise en état des établissements scolaires, des centres de santé communautaires et des moyens de production collectifs). En outre, une partie importante des «activités sociales» du gouvernement visent à soutenir le développement des services sociaux communautaires et à encourager la solidarité à l'échelle locale.

En plus des politiques et des programmes susmentionnés et des nombreux programmes générateurs de revenus ciblant les couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la population, le gouvernement a soutenu la distribution de rations alimentaires à partir du stock national de sécurité alimentaire et des banques de céréales (ventes subventionnées de céréales aux communautés). Des programmes d'alimentation et de nutrition complémentaires ont été mis en œuvre dans les zones les plus vulnérables, en grande partie avec une aide extérieure. En outre, le gouvernement collabore avec divers partenaires et appuie des programmes d'alimentation scolaire, notamment avec de nombreuses organisations non gouvernementales engagées dans la mise en œuvre de programmes de transferts en nature aux pauvres et aux populations vulnérables.

e) Cameroun

Le Gouvernement camerounais a élaboré des stratégies visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans le pays. En 2009, il a adopté la Stratégie relative à la croissance et à l'emploi, dans laquelle il énonçait clairement sa politique en faveur du développement agricole. Les principes d'une importante politique agricole ont été réaffirmés au plus haut niveau de l'État en 2012: a) établir une unité de production d'engrais; ii) créer une usine d'assemblage de machines agricoles à Ebolowa; iii) améliorer le fonctionnement des fermes semencières; iv) préparer une réforme foncière permettant de s'adapter aux besoins de l'agriculture de deuxième génération; v) renforcer

le système de finance rurale en ouvrant une banque agricole et une banque s'adressant spécifiquement aux petites et moyennes entreprises.

Conformément à la stratégie nationale, le Ministère de l'agriculture et du développement rural a révisé sa stratégie sectorielle: la Stratégie de développement rural – sous-secteur du développement agricole et rural. Le Ministère de l'élevage, des pêches et des filières animales a aussi élaboré une stratégie sectorielle. Ces documents définissent les domaines et les programmes sur lesquels le pays devrait mettre l'accent au cours des 10 prochaines années, autrement dit d'ici à 2020.

Afin de stimuler la production de certaines des principales cultures agricoles, le Gouvernement a mobilisé des fonds et mis en place de nombreux programmes agricoles. Le Programme d'appui au développement de la microfinance rurale (PADMIR) facilite l'accès des petits producteurs au crédit. Le Projet d'investissement et de développement des marchés agricoles (PIDMA), quant à lui, favorise la transition entre l'agriculture de subsistance et l'agriculture commerciale. Son principal objectif est de stimuler la production, la transformation et la commercialisation du maïs, du sorgho et du manioc grâce à des partenariats entre producteurs et industries locales. Par ailleurs, le Gouvernement a créé deux centres de production d'alevins et un centre de production d'aliments pour poissons afin de stimuler l'aquaculture dans le pays et de limiter les importations de poisson surgelé. De plus, il a construit récemment

de nombreuses routes reliant le Cameroun à d'autres pays de la sous-région, ce qui facilite les exportations de denrées alimentaires vers les pays voisins.

Plusieurs lois ont été adoptées en vue d'améliorer le cadre juridique des régimes fonciers, la gestion des terres «nationales» et les conditions d'obtention de titres fonciers et d'enregistrement au cadastre. Elles ont aussi permis de revoir le cadre juridique du secteur semencier sur plusieurs aspects: amélioration des variétés, garantie de la qualité des semences et conservation des ressources phytogénétiques nationales. La Loi relative aux engrais encadre le sous-secteur des engrais et fournit des orientations dans plusieurs domaines: production, importation, exportation, emballage, distribution et utilisation. De même, d'autres lois réglementent la santé animale et les contrôles réalisés en la matière, la gestion des forêts, la faune et la flore sauvages, les ressources en eau et les pêches.

Renforcer la nutrition: Le Gouvernement camerounais a mis en place un réseau de parlementaires unis dans la lutte contre la malnutrition. Il a adhéré à l'initiative «Renforcer la nutrition» et a créé un réseau au sein du secteur privé en 2013 afin d'appuyer des interventions particulières réalisées dans le cadre de ladite initiative. Il a aussi formé un comité interministériel sur la lutte contre la malnutrition et, en 2014, il a adopté une feuille de route en faveur de la réduction de la malnutrition chronique.

2.2 Initiatives régionales récentes

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre aux niveaux continental et sous-régional en Afrique subsaharienne, comme en témoignent les quelques exemples présentés ci-dessous.

Au niveau continental, la **Déclaration de Malabo** sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie a été adoptée en juin 2014. Compte tenu des résultats obtenus par le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) au cours de ses dix premières années et des enseignements tirés de l'application des décisions et des déclarations antérieures de l'Union africaine, une **Stratégie de mise en œuvre et feuille de route** a été élaborée et adoptée pour traduire la vision 2025 et la déclaration de Malabo en résultats et effets concrets. Cette stratégie de mise en œuvre et la feuille de route qui lui est associée ont été élaborées à l'intention des acteurs étatiques et non étatiques qui facilitent ou appuient la mise en œuvre du PDDAA à tous les niveaux. Elle comprend un ensemble de mesures d'envergure visant à 1) transformer l'agriculture et parvenir à une croissance durable et inclusive, et ii) renforcer la capacité systémique /structurelle d'exécution et de production des résultats. Un ensemble de 11 domaines d'action stratégiques sont définis pour faciliter et orienter, sans prescrire, les mesures concrètes qui permettront de produire les résultats et les effets devant contribuer à la concrétisation de la vision 2025 et à la réalisation des objectifs fixés³. Le cadre de résultats du PDDAA joue un rôle central dans ce processus car il facilite le suivi des progrès et aide les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations redditionnelles à partir de 2017. Les dirigeants africains se sont engagés tout spécialement à favoriser la transparence mutuelle, les actions et les résultats. Leur action consistera notamment à procéder à des examens biennaux s'appuyant sur des processus de suivi, de contrôle et d'établissement de rapport, et à mettre en place une coordination multisectorielle des examens par les pairs et les processus d'apprentissage et de responsabilité mutuelle.

L'Union africaine et ses partenaires ont élaboré la **Stratégie régionale africaine de la nutrition** (SRAN) 2015-2025 qui vise à établir un consensus entre les principaux acteurs de la nutrition et à les encourager à participer à des approches et

des mécanismes efficaces de gouvernance de l'alimentation. La SRAN propose une série de dispositions institutionnelles qui aident les pays à mettre en place des mécanismes de gouvernance pour éliminer la faim et la malnutrition chez les enfants d'ici à 2025. Des efforts sont déployés pour créer un environnement qui facilite la mobilisation institutionnalisable de tous les secteurs concernés par l'amélioration de la nutrition, dans le cadre du Mouvement pour le renforcement de la nutrition et de l'initiative Efforts renouvelés contre la faim chez les enfants (REACH).

En outre, depuis 2011, **l'Initiative de renforcement des capacités en matière de nutrition** menée dans le cadre du PDDAA du NEPAD aide les pays à élaborer et appliquer des politiques agricoles, des programmes et des investissements qui prennent en compte la nutrition. Les mesures de suivi définies lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) contribuent à cette initiative. Au niveau sous-régional, les communautés économiques régionales ont également mis sur pied plusieurs initiatives visant à éliminer la faim et la malnutrition (voir ci-dessous).

Par ailleurs, l'Union africaine a proclamé 2015 **Année de l'autonomisation des femmes et du développement pour la concrétisation du programme 2063 pour l'Afrique**. S'appuyant sur l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, proclamée en 2014 par l'UA, l'Année internationale de l'agriculture familiale et la Déclaration de Malabo, le thème de 2015 souligne qu'il est important, pour le secteur agricole, de mettre l'accent sur des programmes et des investissements axés sur: 1) le développement de filières agroalimentaires et de chaînes de valeur inclusives; 2) la modernisation de l'agriculture grâce à l'utilisation à plus grande échelle de technologies et de services innovants, afin de rendre le secteur plus attrayant pour les femmes et les jeunes; 3) l'autonomisation économique et l'intégration financière des femmes, qui sont des éléments essentiels pour des communautés rurales plus prospères, plus résistantes et moins vulnérables à l'insécurité alimentaire et; 4) la protection sociale des agricultrices afin d'aider celles-ci à accumuler davantage d'actifs agricoles et d'atténuer les effets de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté rurale.

³UA/NEPAD, Stratégie d'exécution et feuille de route pour concrétiser la Vision 2025 du PDDAA: Mise en œuvre concrète de la déclaration de Malabo 2014 sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.

En **Afrique centrale**, les ministres de l'agriculture des États membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), ont approuvé en octobre 2014 la **Politique agricole commune** (PAC) de la région et adopté le Programme régional d'investissement pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre du processus régional de PDDAA. Ils ont également adopté le Programme régional pour la sécurité alimentaire, la stratégie régionale de développement des filières coton-textile et la création d'un Centre régional de la santé animale. En outre, les ministres de la **Commission des forêts d'Afrique centrale** (COMIFAC) ont également adopté le Plan de Convergence sous-régional pour la période 2015-2025 au cours de leur session extraordinaire tenue en juillet 2014. Il s'agit du cadre stratégique de référence et de coordination des interventions en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Des plans sont déjà en cours d'exécution pour améliorer la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire dans la sous-région.

L'Afrique de l'Ouest a élaboré plusieurs initiatives pour améliorer la sécurité alimentaire dans la sous-région en coopérant avec les trois principales organisations intergouvernementales régionales, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique monétaire ouest-africaine (UEMOA), et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), avec l'appui de partenaires et d'acteurs non étatiques.

L'Initiative «Faim zéro» pour l'Afrique de l'Ouest est un exemple concret de l'adhésion des États au "Défi Faim zéro" lancé par le Secrétaire général de l'ONU, qui proclame que *la faim peut être éliminée de notre vivant*. La sous-région met en œuvre cette initiative afin de mobiliser tous les acteurs de la nutrition et les encourager à recenser les «niches» particulières dans lesquelles ils peuvent contribuer efficacement aux objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire dans la sous-région et démultiplier et amplifier les efforts déployés collectivement. L'initiative fédère des acteurs étatiques et non étatiques qui travaillent ensemble pour mettre en œuvre les plans d'investissement nationaux et régionaux dans l'agriculture. Elle fournit aux acteurs un cadre commun pour affecter les ressources, suivre les progrès accomplis et faciliter la reddition de comptes.

En Afrique australe, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a mis au point une Stratégie pour l'alimentation et la nutrition (2015-2025) qui a d'abord été approuvée par les ministres respectifs en juillet 2014 et qui a ensuite été entérinée et adoptée par le Conseil lors du Sommet en août 2014. La stratégie vise à augmenter la disponibilité alimentaire en améliorant: la production, la productivité et la compétitivité; l'accès à une nourriture adéquate et appropriée

en termes de qualité et de quantité; l'utilisation d'aliments nutritifs, sains, diversifiés et sûrs pouvant être consommés dans des environnements sociaux et biologiques adéquats et dans des conditions sanitaires appropriées. Elle a également pour but de fournir une disponibilité, un accès et une utilisation alimentaires de manière stable et durable.

En outre, une nouvelle initiative est en cours d'élaboration pour créer la **Plateforme de suivi et d'échange de connaissances pour la sécurité nutritionnelle du NEPAD/SADC**. Les objectifs de l'initiative sont d'améliorer la sécurité nutritionnelle et alimentaire et la résilience en utilisant la gestion des risques, et de soutenir les mécanismes régionaux en s'appuyant sur les travaux en cours visant à renforcer l'accès à l'information et les capacités des gouvernements et des parties prenantes à prendre des décisions éclairées dans le cadre du PDDAA et de l'Initiative Renforcement de la nutrition (SUN).

L'initiative de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) visant à renforcer la résilience face à la sécheresse et la durabilité dans la Corne de l'Afrique constitue une feuille de route qui vise à mettre un terme aux situations d'urgence causées par la sécheresse et à concevoir des systèmes de production résistants dans la Corne de l'Afrique en encourageant l'adoption d'une approche intégrée et globale de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique, en s'attaquant aux problèmes de la faible productivité et de l'élevage de subsistance, en améliorant les systèmes de production végétale et en luttant contre la dégradation des ressources naturelles. En conséquence, l'IGAD et ses partenaires ont mis en place une unité régionale d'analyse de la résilience, qui est un pôle technique chargé de contribuer au renforcement de la résilience en veillant à ce que les ménages, les collectivités et les gouvernements de la région reçoivent davantage d'informations, d'analyses et d'orientations pour prendre des décisions d'investissement et élaborer des stratégies ainsi que des plans et politiques de développement. En outre, l'IGAD, en collaboration avec le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA/BIRA) et d'autres partenaires, a validé un cadre régional pour le contrôle progressif et l'éradication de la peste des petits ruminants et d'autres maladies des petits ruminants en novembre 2014. Des directives régionales concernant l'identification et la traçabilité des animaux d'élevage ainsi que la certification zoosanitaire ont également été validées. Il s'agit d'une étape essentielle qui permettra de faire progressivement respecter les normes et de prendre une part croissante dans des marchés lucratifs.

Le Pacte PDDAA régional de l'IGAD décrit les priorités régionales recensées par les États membres de l'Autorité et qui

sont alignées sur celles qui sont définies dans les stratégies et cadres nationaux de développement agricole. Les domaines prioritaires recensés sont classés en quatre groupes: i) utilisation et gestion des ressources naturelles, ii) renforcement des infrastructures rurales et des capacités liées au commerce pour faciliter l'accès aux marchés, iii) augmentation de la production agricole et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et iv) fourniture d'un appui au développement institutionnel et à l'harmonisation des politiques.

Le pacte PDDAA régional du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) vise également à harmoniser, aligner et normaliser les programmes d'investissement agricole dans la région dans le cadre des priorités stratégiques suivantes: i) accroître la production vivrière et la productivité tout au long de la chaîne de valeur régionale: sur les exploitations agricoles et dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation, ii) donner la priorité au commerce régional et mettre en place des couloirs (programmes) de développement et iii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles en appui à un environnement politique favorable.

L'Alliance globale pour la résilience (AGIR) au Sahel et en Afrique de l'Ouest est le résultat d'un consensus entre les différents acteurs de la sécurité alimentaire qui estiment que l'aide humanitaire ne doit pas être dissociée de la lutte contre les causes structurelles de la pauvreté et de la famine endémique. L'objectif général d'AGIR est de «Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes

et ouest-africaines» et d'éradiquer la faim et la malnutrition d'ici 20 ans. Plus précisément, AGIR vise à ramener la prévalence de la malnutrition chronique en dessous de 20 pour cent, à diminuer le pourcentage de personnes structurellement vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et à accroître considérablement la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels en stimulant la production agricole régionale.

La Stratégie intégrée de l'ONU pour le Sahel (UNISS) est une autre initiative qui a pour but de fédérer toutes les parties prenantes autour d'objectifs communs et de renforcer la cohésion régionale afin de mettre en œuvre les trois objectifs prioritaires suivants: gouvernance, sécurité et résilience. La Stratégie intégrée a été élaborée pour appuyer des initiatives nationales et régionales telles que l'Alliance globale pour la résilience (AGIR). Le troisième objectif stratégique vise en particulier à intégrer l'aide humanitaire et les interventions au service du développement afin de renforcer la capacité d'adaptation à long terme.



Photo: © FAO

Pour réduire la faim le plus directement possible, la priorité doit être donnée à la croissance économique dans le secteur agricole qui emploie la majorité des pauvres afin de renforcer la résilience des moyens d'existence et atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

2.3 Principaux défis et voie à suivre pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les principaux défis que l'agriculture africaine devra relever au cours de la prochaine décennie sont notamment la façon dont le système agroalimentaire s'adaptera aux nouveaux besoins alimentaires et nutritifs de la population grandissante, les inégalités économiques et la pauvreté dans les zones rurales, la forte croissance démographique sans période de transition démographique prévisible, le contrôle des ressources naturelles très convoitées ainsi que les effets de la mondialisation sur l'agriculture africaine, notamment le changement climatique, la mondialisation des marchés et la recherche de nouvelles sources d'énergie verte⁴. Pour relever ces défis, les États africains doivent prendre des mesures pour obtenir une croissance pouvant bénéficier à tous et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Accélérer la croissance durable de l'agriculture

Pour l'Afrique subsaharienne, un des principaux défis sera d'être capable de générer durablement des taux de croissance qui permettront de réduire rapidement la pauvreté extrême et de l'éliminer d'ici à 2025.

La région a connu plus de 10 ans de croissance économique soutenue. Selon un rapport récent de la Banque mondiale, beaucoup de pays ont enregistré une forte croissance pendant plusieurs années; dans le tiers des pays, le taux de croissance annuelle est d'au moins 6 pour cent. Dans l'ensemble, la région a enregistré une augmentation du PIB par habitant de 48 pour cent par an entre 2000-2002 et 2010-2012. Force est de constater, cependant, que la plupart des économies en forte croissance sont centrées sur la production extractive de ressources naturelles (pétrole et/ou minéraux) et que la contribution du secteur agricole diminue progressivement. La croissance économique dépend donc de moins en moins du secteur agricole qui, paradoxalement, occupe une grande partie de la population et lui fournit ses moyens d'existence.

Pour réduire la faim le plus directement possible, la priorité doit être donnée à la croissance économique dans le secteur agricole, qui emploie la majorité des pauvres et s'est avéré plus efficace que les secteurs manufacturiers ou des services pour réduire

la pauvreté. Le secteur a en effet la capacité à générer des excédents de capital, de libérer de la main-d'œuvre pour d'autres secteurs et de fournir un approvisionnement stable de produits alimentaires à des prix abordables. Il contribue ainsi à la compétitivité de l'économie dans son ensemble et accroît considérablement la demande de biens et services produits dans d'autres secteurs.

Poursuivre la transformation structurelle

La transformation économique a été le paradigme convenu du développement de l'Afrique. Le Groupe de personnalité de haut niveau de l'ONU chargé du programme de développement pour l'après-2015 définit les priorités visant à transformer les économies africaines afin qu'elles créent des emplois et une croissance au profit de tous. L'Union africaine, dans sa Vision 2063, appelle à l'intégration des économies du continent afin qu'elles participent davantage à l'économie mondiale et profitent des possibilités qui s'offrent au niveau régional. La stratégie à long terme de la Banque africaine de développement, intitulée *"Au centre de la transformation de l'Afrique"*, prévoit que l'Afrique sera le prochain marché émergent mondial. En outre, le rapport 2013 de la Commission économique pour l'Afrique intitulé *"Tirer le plus grand profit des produits de base africains: l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique"*, décrit les mesures qui sont nécessaires pour que l'Afrique améliore sa compétitivité, réduise sa dépendance vis-à-vis des exportations de produits primaires et se présente comme un nouveau pôle de croissance mondiale⁶.

Un des principaux problèmes à résoudre est de moderniser le système agroalimentaire afin d'être compétitif sur des marchés nationaux, régionaux et mondiaux de plus en plus concurrentiels tout en offrant à une population jeune et diverse des possibilités d'entrepreneuriat, d'améliorer ses conditions de vie et de trouver un emploi. La modernisation de la petite agriculture et son intégration dans les filières agroalimentaires en pleine croissance sont donc cruciales à cet égard, car elle permettra de fabriquer des produits de qualité qui répondent aux besoins changeants des populations urbaines, l'accent étant mis sur des aliments sains, de qualité et prêts à l'emploi. Pour répondre à cette demande en constante évolution, il faudra recourir massivement à l'investissement privé pour accroître la productivité du travail dans les filières agroalimentaires, en ajoutant de la valeur, en améliorant la productivité du travail et en créant des emplois pour produire les aliments demandés par les consommateurs.

⁴Commission de l'Union africaine, 2014. Rapport d'exécution intitulé PDDAA: Sustaining the momentum into the next decade. ⁵Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2014, page 59.

⁶ACET, 2015. African Transformation Report.

Il faudra également relever le défi de la compétitivité et de la croissance pour tous en augmentant les investissements publics et privés dans de nombreux secteurs, notamment l'énergie, le transport, les communications, le développement des compétences et la recherche, en vue d'améliorer le système agroalimentaire. Une politique de transformation et des réformes en matière réglementaire devront être élaborées et appliquées pour améliorer l'environnement des entreprises et le contexte des investissements dans de nombreux domaines, notamment les finances, l'emploi, la fiscalité et le commerce.

Il sera également important de renouveler les stratégies d'industrialisation afin d'encourager la création d'entreprises et doper la croissance dans les secteurs agroalimentaires et manufacturiers afin d'augmenter le coefficient d'absorption de la main-d'œuvre et les niveaux de productivité en dehors de l'agriculture. Rares sont les pays (Nigéria, Kenya, Éthiopie, Afrique du Sud et Ghana) qui sont déjà engagés sur cette voie.

Réduire les risques et les incertitudes qui pèsent sur les moyens d'existence

Les agriculteurs africains sont confrontés à des systèmes agroécologiques difficiles et des conditions météorologiques imprévisibles caractérisés par une faible fertilité des sols et des sécheresses et/ou inondations récurrentes. La région est également touchée par des phénomènes climatiques extrêmes, caractérisés notamment par des régimes de températures et de précipitations anormaux. Les maladies animales et végétales sont également une menace grandissante en Afrique. Les conflits et l'instabilité politique ont aggravé les problèmes qui existaient déjà pour l'alimentation et la production agricole dans plusieurs pays. Un conflit, par exemple, peut désorganiser la fourniture et la distribution d'intrants et de produits, entraîner une augmentation brutale des prix et provoquer des déplacements massifs de main d'œuvre.

Outre les maladies végétales et animales, les menaces qui pèsent sur les moyens d'existence en raison de pathologies comme le VIH/sida, le paludisme et les maladies respiratoires sont latentes en Afrique. Plus récemment, l'épidémie d'Ebola a causé la perte de vies humaines, des souffrances ainsi que des pertes économiques, notamment une baisse de la production, une aggravation des déficits budgétaires, une hausse des prix et des coûts des soins de santé, une baisse réelle des revenus des ménages et une plus grande pauvreté. L'incidence négative de l'épidémie d'Ebola sur les revenus des ménages et les marchés, principalement en Guinée, en Sierra Leone et au Libéria, a créé une situation d'insécurité alimentaire due au manque d'accès à la nourriture. En outre, les activités économiques ont été gravement désorganisées à la suite des restrictions imposées au déplacement et au commerce afin de limiter la transmission

de la maladie. Si des progrès substantiels ont été accomplis récemment pour contrôler l'épidémie et relancer les activités productives dans les zones touchées, la maladie à virus Ebola est un défi de taille que doivent relever ensemble les États d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique subsaharienne, voire du monde entier, si l'on ne parvient pas à la maîtriser.

Étant donné les niveaux élevés de vulnérabilité et les situations de crise prolongée qui existent dans de nombreux pays, il conviendra d'élaborer des stratégies efficaces de gestion des risques agricoles et des catastrophes, des programmes de protection sociale, des approches intégrées d'adaptation et d'atténuation pour améliorer la capacité d'adaptation des moyens d'existence et parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les investissements dans les systèmes d'irrigation visant à atténuer les effets de pénurie d'eau, dans les innovations technologiques pour mieux gérer les maladies animales et végétales, et dans des approches plus perfectionnées pour lutter contre les maladies infectieuses humaines peuvent réduire considérablement l'exposition des agriculteurs aux risques et aux incertitudes. Il faut enfin examiner de plus près la question des filets de sécurité et des programmes de protection sociale qui peuvent fournir aux pauvres et aux victimes de la faim un accès adéquat à la nourriture.

Encourager les partenariats public-privé

L'investissement privé a le pouvoir non seulement d'accroître la productivité, d'améliorer la sécurité alimentaire et de sortir les populations rurales de la pauvreté, mais aussi de créer des emplois non agricoles dans les secteurs des services et de la production et donc de stimuler le développement rural. Toutefois, le secteur agricole présente des risques commerciaux élevés qui découragent souvent le secteur privé d'y investir. Le partenariat public-privé (PPP) est donc un mécanisme institutionnel important pour accroître les investissements dans l'agriculture, mutualiser les risques et résoudre d'autres problèmes qui font obstacle au développement agricole durable.

Les fondements d'un PPP réussi en Afrique subsaharienne sont notamment:

- Un cadre juridique clair pour résoudre les problèmes institutionnels liés au dysfonctionnement qui existent dans les arrangements conclus entre les différentes parties d'un PPP, et entre le PPP d'une part et les institutions nationales concernées d'autre part;
- Une cohérence et une clarté plus grandes du cadre juridique et institutionnel pour réduire l'incertitude chez les investisseurs;

- Des mesures crédibles pour traiter des facteurs externes tels que l'inflation, les perturbations causées par les coupures d'électricité, et le fléchissement de l'activité due aux crises financières qui peuvent avoir une incidence négative sur les PPP concernés;
- Une unité chargée des PPP au sein du gouvernement et dotée des compétences commerciales et juridiques pertinentes, afin d'envoyer un signal fort au secteur privé sur les compétences du secteur public dans ce domaine et le sérieux de ses intentions.

Les PPP ayant été principalement axés sur les projets de haute technologie, les grandes entreprises ont bénéficié davantage du soutien public récent que les petites entreprises dans le secteur agro-industriel. Les gouvernements ont fait bénéficier les grands acteurs économiques de mesures d'incitation fiscale afin de les convaincre de s'associer au secteur public, pratiques qui peuvent fausser les conditions de concurrence pour les petites et moyennes entreprises (PME) et conduire les grandes entreprises à rechercher des situations de rentes.

Renforcer l'intégration régionale et commerciale

L'intégration régionale et commerciale est cruciale pour l'Afrique, où 40 pour cent de la population et un tiers des économies sont isolées dans des pays sans littoral, dont le commerce et le développement dépendent presque entièrement d'événements qui se produisent au-delà de leurs propres frontières. Les pays africains ont reconnu qu'il était important de faciliter le commerce, comme en témoignent les nombreux accords signés aux niveaux bilatéral, sous-régional et régional, ainsi que les efforts déployés au niveau des pays, mais la plupart de ces initiatives n'ont eu jusqu'à présent que des résultats limités. Le potentiel commercial des marchés alimentaires locaux en Afrique est désormais reconnu, notamment grâce à l'élan donné par le PDDAA/NEPAD, qui a convaincu les pays d'abandonner progressivement l'exécution de programmes et de politiques ponctuelles et d'adopter des cadres régionaux et nationaux plus cohérents et mieux harmonisés, dont beaucoup procurent désormais des avantages appréciables.

Le niveau relativement faible des échanges inter- et intrarégionaux en Afrique subsaharienne s'explique par plusieurs facteurs, notamment la non-conformité avec les accords régionaux, la mauvaise exécution des programmes, le manque de coordination entre les pays et entre des entités économiques régionales. En

outre, d'autres problèmes tels que l'insuffisance des infrastructures et des services de télécommunication, le coût élevé du transport et la longueur des procédures douanières ont augmenté le coût des échanges, empêché les entreprises d'exploiter pleinement les débouchés commerciaux et freiné les efforts déployés par les régions pour réduire la pauvreté.

Les négociations qui sont en cours sous les auspices de l'UA en vue de créer une zone de libre-échange continentale en Afrique (CFTA) offrent des perspectives d'amélioration du commerce régional, en raison notamment de la forte volonté politique exprimée à cet égard. Les efforts déployés récemment pour créer des «postes frontières à guichet unique» afin de faciliter les échanges transfrontaliers sont aussi un pas dans la bonne direction. Cependant, la réussite des gouvernements africains en la matière passe par l'introduction de changements dans plusieurs domaines. Ils doivent notamment améliorer les infrastructures physiques et créer des conditions plus favorables au développement des chaînes de valeur régionales et à l'accès aux marchés régionaux, en particulier en renforçant le cadre juridique et réglementaire.

Des efforts concertés sont nécessaires pour réformer les régimes de commerce, surtout dans la nouvelle zone de libre-échange continentale en Afrique (CFTA), en s'appuyant sur les progrès considérables qui ont déjà été accomplis. De même, les pays africains doivent insister pour que des règles claires soient intégrées dans les négociations actuellement menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dans celui de l'Union européenne pour les accords de partenariat économique, et dans les préférences commerciales qui leur sont accordées par d'autres États de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et, en particulier, aux États-Unis d'Amérique en vertu de la Loi sur la croissance de l'Afrique et les opportunités économiques (AGOA). La libéralisation des échanges sur le continent africain doit aller de l'avant et viser également la réduction au minimum de barrières non-tarifaires.



Photo: ©FAO/Melchor Mba Ada

Font partie des principaux facteurs de progrès: l'efficacité du leadership politique et de la gouvernance, la qualité des politiques et des stratégies dans le secteur alimentaire et agricole, la stabilité de l'environnement macroéconomique, le caractère inclusif de la croissance économique, et le degré d'intégration économique ou d'interconnexion, entre autres.

TABLEAU A1.1 Prévalence de la sous-alimentation et progrès accomplis en direction de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation (SMA)¹ et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)² dans les régions en développement

Régions/sous-régions/pays	Nombre de personnes sous-alimentées						Part de la sous-alimentation dans la population totale						Progrès accomplis au regard de l'objectif OMD ⁵	
						Évolution jusqu'à présent ⁴ (%)	Progrès accomplis au regard de l'objectif SMA ⁵							Évolution jusqu'à présent ⁴
	1990-92	2000-02	2005-07	2010-12	2014-16 ³			1990-92	2000-02	2005-07	2010-12	2014-16 ³		
	(millions)							(%)						
Monde	1010,6	929,6	942,3	820,7	794,6	-21,4		18,6	14,9	14,3	11,8	10,9	-41,6	
Régions développées	20,0	21,2	15,4	15,7	14,7	-26,3		<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	na	
Régions en développement	990,7	908,4	926,9	805,0	779,9	-21,3	◀▶	23,3	18,2	17,3	14,0	12,9	-44,5	CTR
Pays les moins avancés ⁵	209,3	244,3	237,6	237,8	250,9	19,9	▲	40,0	36,5	31,4	27,7	26,7	-33,2	■
Pays en développement sans littoral ⁷	94,4	112,3	105,2	103,8	107,4	13,8	▲	35,6	33,6	28,1	24,1	22,7	-36,1	■
Petits États insulaires en développement ⁸	10,2	10,7	10,8	9,7	10,1	-0,5	◀▶	24,5	22,5	21,3	18,2	18,0	-26,3	■
Pays à faible revenu ⁹	199,2	238,4	231,5	236,6	247,6	24,3	▲	39,1	36,6	31,8	28,7	27,5	-29,7	■
Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ¹⁰	407,7	374,5	420,0	353,2	355,6	-12,8	◀▶	22,8	17,5	18,2	14,2	13,5	-40,7	■
Pays à faible revenu et à déficit vivrier ¹¹	460,2	468,9	512,8	474,0	495,8	7,7	▲	27,6	22,8	22,7	19,2	18,8	-32	■
Régions FAO														
<i>Afrique</i> ¹²	175,7	203,6	206,0	205,7	220,0	25,2	▲	33,2	30,0	26,5	24,1	23,2	-30,1	■
<i>Asie et Pacifique</i> ¹³	726,2	617,2	645,3	525,4	490,1	-32,5	◀▶	24,3	18,0	17,8	13,7	12,3	-49,5	A
<i>Europe et Asie centrale</i> ¹⁴	9,9	11,5	8,8	7,2	5,9	-40,3	◀▶	8,0	8,5	6,2	<5,0	<5,0	na	A
<i>Amérique latine et Caraïbes</i> ¹⁵	66,1	60,3	47,1	38,3	34,3	-48	A	14,7	11,4	8,4	6,4	5,5	-62,7	A
<i>Proche-Orient et Afrique du Nord</i> ¹⁶	16,5	23,1	27,3	33,9	33,0	99,8	▲	6,6	7,5	8,1	8,3	7,5	14,6	■
Afrique subsaharienne ¹⁸	175,7	203,6	206,0	205,7	220,0	25,2	▲	33,2	30,0	26,5	24,1	23,2	-30,1	■
Afrique orientale	103,9	121,6	122,5	118,7	124,2	19,6	▲	47,2	43,1	37,8	33,7	31,5	-33,2	■
Djibouti	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	-68,8	A	74,8	48,9	33,0	22,0	15,9	-78,8	A
Ethiopie	37,3	37,3	34,3	32,1	31,6	-15,1	◀▶	74,8	54,8	43,8	36,0	32,0	-57,2	A
Kenya	7,9	10,4	10,4	10,0	9,9	26,0	▲	32,4	32,3	28,2	23,8	21,2	-34,5	■
Madagascar	3,3	5,8	6,6	6,9	8,0	146,0	▲	27,3	35,6	34,9	31,7	33,0	21,0	■
Malawi	4,3	3,1	3,5	3,3	3,6	-16,8	◀▶	44,7	27,0	26,4	21,3	20,7	-53,7	A
Maurice	<0,1	<0,1	<0,1	ns	ns	>50,0	◀▶	8,1	6,7	5,4	<5,0	<5,0	na	A
Mozambique	7,8	7,9	8,0	7,3	6,9	-12,3	◀▶	56,1	42,1	36,9	29,9	25,3	-54,9	A
Ouganda	4,2	7,1	6,6	8,7	10,3	143,2	▲	23,2	28,1	22,3	24,8	25,5	10,1	■
République-Unie de Tanzanie	6,4	13	14,1	16,1	16,8	163,8	▲	24,2	37,1	35,4	34,7	32,1	32,9	■
Rwanda	3,9	4,7	4,5	3,9	3,9	2,0	▲	55,6	54,3	46,4	35,4	31,6	-43,1	CTR
Zambie	2,7	4,7	6,0	6,9	7,4	173,1	▲	33,8	45,4	50,7	50,3	47,8	41,4	■
Zimbabwe	4,6	5,5	5,1	4,5	5,0	9,4	▲	42,7	43,7	40,4	33,5	33,4	-21,9	■
Afrique centrale	24,2	42,4	47,7	53,0	58,9	143,7	▲	33,5	44,2	43,0	41,5	41,3	23,2	■
Angola	6,8	7	5,4	3,8	3,2	-52,1	A	63,5	48,9	31,3	18,9	14,2	-77,6	A
Cameroun	4,7	5	3,9	2,5	2,3	-50,5	A	37,8	30,8	21,0	11,9	9,9	-73,7	A
Congo	1,1	1	1,2	1,3	1,4	34,5	▲	43,2	32,0	32,8	29,9	30,5	-29,6	■
Gabon	0,1	ns	ns	ns	ns	<50,0	A	11,7	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	na	A
République centrafricaine	1,4	1,6	1,6	1,5	2,3	62,7	▲	47,3	42,9	40,6	33,7	47,7	1,0	■
Sao Tomé and Príncipe	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	-51,4	A	22,9	17,6	8,9	5,9	6,6	-71,2	A
Tchad	3,6	3,5	4,1	4,8	4,7	28,8	▲	59,1	40,1	39,7	40,1	34,4	-41,9	CTR
Afrique australe	3,1	3,7	3,5	3,6	3,2	2,3	▲	7,2	7,1	6,2	6,1	5,2	-28	CTR
Afrique du Sud	ns	ns	ns	ns	ns	>-5,0	CtR	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	na	A
Botswana	0,4	0,6	0,6	0,6	0,5	38,3	▲	25,1	36,0	32,2	28,7	24,1	-4,1	■
Lesotho	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	-6,3	◀▶	15,6	12,3	10,8	11,2	11,2	-28	■
Namibie	0,5	0,5	0,5	0,9	1,0	92,5	▲	35,9	27,3	26,0	39,4	42,3	18	■
Swaziland	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	144,4	▲	15,9	19,2	17,4	24,4	26,8	68,6	■
Afrique de l'Ouest	44,6	35,9	32,3	30,4	33,7	-24,5	◀▶	24,2	15,0	11,8	9,7	9,6	-60,2	A
Bénin	1,5	1,6	1,3	1,2	0,8	-44,3	◀▶	28,1	22,4	15,0	11,9	7,5	-73,4	A
Burkina Faso	2,4	3,3	3,5	3,5	3,7	57,9	▲	26,0	27,6	25,5	21,7	20,7	-20,3	■
Cabo Verde	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	-17,5	◀▶	16,1	19,2	14,4	12,1	9,4	-41,5	CTR
Côte d'Ivoire	1,3	2,7	2,5	2,8	2,8	111,8	▲	10,7	16,3	14,1	14,5	13,3	24,7	■
Gambie	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	-17,7	◀▶	13,3	13,0	14,9	7,1	5,3	-60,3	A
Ghana	7,1	3,1	2,3	1,4	ns	<50,0	A	47,3	15,9	10,5	5,6	<5,0	na	A
Guinée	1,5	2,3	2,2	2,0	2,0	37,5	▲	23,2	26,1	22,0	17,8	16,4	-29	■
Guinée-Bissau	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	53,6	▲	23,1	26,6	25,7	22,4	20,7	-10,5	■
Libéria	0,6	1,1	1,3	1,4	1,4	139,6	▲	29,0	37,8	38,8	34,7	31,9	10,0	■
Mali	1,4	1,3	1,1	ns	ns	<50,0	A	16,7	12,6	9,0	<5,0	<5,0	na	A
Mauritanie	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	-24,7	◀▶	14,6	11,2	11,1	7,6	5,6	-61,6	A
Niger	2,2	2,3	2,0	1,7	1,8	-18	◀▶	27,7	20,5	14,5	10,5	9,5	-65,9	A
Nigéria	20,8	11,2	9,3	10,2	12,9	-38,1	◀▶	21,3	8,9	6,5	6,2	7,0	-67	A
Sénégal	1,9	2,9	2,4	1,9	3,7	93,1	▲	24,5	28,2	21,1	14,3	24,6	0,1	■
Sierra Leone	1,7	1,7	2,0	1,6	1,4	-18,6	◀▶	42,8	40,2	37,1	27,0	22,3	-47,9	CTR
Togo	1,5	1,4	1,4	1,2	0,8	-44,6	CtR	37,9	28,7	24,2	18,9	11,4	-69,9	A

Notes:

Les pays révisent régulièrement leurs statistiques antérieures ainsi que celles relatives à la dernière période considérée. Il en est de même pour les données démographiques des Nations Unies. À chaque fois que des données sont révisées, la FAO corrige en conséquence ses estimations relatives à la sous-alimentation. Il est donc conseillé aux utilisateurs de ne considérer les variations des chiffres estimatifs qu'à l'intérieur d'une même édition de L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde et de ne pas comparer des données correspondant à des années différentes.

N'ont pas été pris en compte les pays, zones ou territoires pour lesquels on ne dispose pas de suffisamment de données ou de données fiables pour effectuer l'estimation, notamment les suivants: Andorre, Anguilla, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahreïn, Bhoutan, Burundi, Comores, Dominique, Érythrée, Groenland, Guadeloupe, Guam, Guinée équatoriale, Guyane française, Île Johnston, Îles Caïmanes, Îles Canton et Enderbury, Île Christmas, Îles Cook, Îles des Cocos (Keeling), Îles Féroé, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Midway, Île Norfolk, Îles Pitcairn, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Îles Wake, Îles Wallis et Futuna, Libye, Liechtenstein, Martinique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Oman, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Porto Rico, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, Réunion, Sahara occidental, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Siège, Sainte-Hélène, Samoa américaines, Seychelles, Singapour, Somalie (République fédérale de), Tokélaou, Tonga, Tuvalu.

1 Objectif du Sommet mondial de l'alimentation: réduire de moitié, entre 1990-1992 et 2015, le nombre de personnes sous-alimentées.

2 Cible C du premier objectif du Millénaire pour le développement (cible OMD1c): réduire de moitié, entre 1990-1992 et 2015, la proportion de personnes souffrant de sous-alimentation, ou la réduire à moins de 5 pour cent. L'indicateur 1.9 mesure la proportion de la population qui est en deçà du niveau minimal d'apport calorique (sous-alimentation). Les résultats sont obtenus à l'aide d'une méthode harmonisée, à partir de la moyenne sur trois ans des données mondiales disponibles les plus récentes. Certains pays peuvent disposer de données plus récentes qui, si elles étaient utilisées, pourraient donner lieu à des estimations différentes de la prévalence de la sous-alimentation et, partant, des progrès accomplis.³ Projection.

4 Changement par rapport à la valeur de référence de 1990-1992. Pour les pays qui n'existaient pas pendant la période de référence, la proportion de personnes sous-alimentées de 1990-1992 est celle de 1993-1995, et le nombre de personnes sous-alimentées est calculé en appliquant cette proportion à la population correspondante en 1990-1992. Pour les pays dans lesquels la prévalence estimée de la sous-alimentation est inférieure à 5 pour cent, la variation du nombre de personnes sous-alimentées par rapport à la valeur de référence de 1990-1992 est seulement évaluée comme suit: cible du SMA atteinte, c'est-à-dire réduction de plus de moitié en chiffres absolus (<-50,0 %); progrès accomplis, toutefois insuffisants pour atteindre la cible du SMA, c'est-à-dire réduction de moins de moitié en chiffres absolus (>-50,0%); ou augmentation du nombre de personnes sous-alimentées (>0,0 %).

5 Les progrès accomplis en 2014-2016 sont indiqués par des couleurs différentes:

Objectif SMA

- ▲ objectif non atteint
- ◀▶ objectif non atteint à cause de la lenteur des progrès accomplis
- CtR objectif près d'être atteint – L'objectif sera atteint avant 2020 si la
- A courbe observée se confirme.
- objectif SMA atteint

Cible OMD

- cible non atteinte à cause de la lenteur des progrès accomplis
- cible près d'être atteinte – L'objectif sera atteint avant 2020 si la
- CtR courbe observée se confirme.
- A cible OMD 1c atteinte

Composition des différents groupes de pays:

6 Comprend les pays suivants: Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Timor-Leste, Togo, Vanuatu, Yémen, Zambie.

7 Comprend les pays suivants: Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Malawi, Mali, Mongolie, Népal, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, Paraguay, République centrafricaine, République de Moldova, République démocratique populaire lao, Rwanda, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Turkménistan, Zambie, Zimbabwe.

8 Comprend les pays suivants: Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Belize, Cabo Verde, Comores, Cuba, Dominique, Fidji, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Jamaïque, Kiribati, Maldives, Maurice, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Suriname, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Vanuatu.

9 Comprend les pays suivants: Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe. 10 Comprend les pays suivants: Arménie, Bolivie (État

plurinational de), Cabo Verde, Cameroun, Cisjordanie et bande de Gaza, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, El Salvador, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Kirghizistan, Kiribati, Kosovo, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Nicaragua, Nigéria, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République de Moldova, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Swaziland, Timor-Leste, Ukraine, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie.

11 Comprend les pays suivants: Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Togo, Yémen, Zimbabwe.

12 La catégorie «Afrique» englobe ici les pays en développement relevant du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique (RAF): Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan (ancien État du Soudan) (jusqu'en 2011), Soudan du Sud, Swaziland, Togo, Tchad, Zambie, Zimbabwe.

13 La catégorie «Asie et Pacifique» englobe ici les pays en développement relevant du Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (RAP): Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fidji, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kiribati, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Vanuatu, Viet Nam.

14 La catégorie «Europe et Asie centrale» englobe ici les pays en développement relevant du Bureau régional de la FAO pour l'Europe (REU): Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie.

15 La catégorie «Amérique latine et Caraïbes» englobe ici les pays en développement relevant du Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RLC): Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

16 La catégorie «Proche-Orient et Afrique du Nord» englobe ici les pays en développement relevant du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient (RNE): Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, République arabe syrienne, Soudan (à partir de 2012), Tunisie, Yémen.

17 Comprend, outre les pays mentionnés dans le tableau, la Libye. La valeur pour 2012-2014 tient compte d'une estimation portant sur le nouvel État du Soudan, créé après l'indépendance du Soudan du Sud, en juillet 2011. L'estimation pour 2012-2014 ne peut donc pas être comparée avec celles des périodes précédentes et la variation par rapport à la valeur de référence de 1990-1992 ne peut pas être évaluée.

18 Comprend, outre les pays mentionnés dans le tableau, les pays ou territoires suivants: Burundi, Comores, Érythrée, République démocratique du Congo, Seychelles, Somalie. La période 2012-2014 comprend une estimation pour le Soudan du Sud.

19 L'expression «ancien État du Soudan» désigne l'État souverain du Soudan avant juillet 2011, c'est-à-dire jusqu'à ce que le Soudan du Sud proclame son indépendance. Les données concernant le Soudan du Sud et le Soudan pour les années 2012-2014 n'étant pas fiables, elles ne sont pas communiquées.

20 Comprend, outre les pays mentionnés dans le tableau, les pays ou territoires suivants: République arabe syrienne, Cisjordanie et bande de Gaza.

21 Comprend, outre les pays mentionnés dans le tableau, les pays ou territoires suivants: Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie.

22 Comprend, outre les pays mentionnés dans le tableau, les pays ou territoires suivants: Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont considérées comme appartenant au groupe des «pays développés».

Légende

<5,0 La proportion de personnes sous-alimentées est inférieure à 5 pour cent.

<0,1 Le nombre de personnes sous-alimentées est inférieur à 100 000.

s.o. sans objet

n.s.s. non significatif statistiquement

